

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.002
Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023

LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Nathalie DULAIS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Gérard ROY, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Fabienne GODICHAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N° 2023.01.002**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2023

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (le Budget Primitif 2023 de GrandAngoulême sera soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 16 mars 2022). Le DOB fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Le conseil communautaire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint.

**Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Table des matières

CA GRAND ANGOULEME ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	2
1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BP 2023	4
1.1 UN CONTEXTE INEDIT ET UNE INCERTITUDE MAXIMALE	4
1.2 – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	5
A. RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE SUR FOND D'INFLATION RECORD	5
B. UNE SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES JUGEE PLUTOT FAVORABLE PAR LA COUR DES COMPTES	6
C. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023	7
D. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE EN 2023	8
2. LE CONTEXTE FINANCIER DE GRAND ANGOULEME.....	10
2.1 LA POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	10
2.2 LE PILOTAGE DE L'ENCOURS DE DETTE	11
2.3 LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE	15
2.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	20
3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023 PAR BUDGETS : UNE STRATEGIE BUDGETAIRE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE	21
PILIER 1 - UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES.....	21
101 - <i>Le numérique pour tous comme ressource</i>	21
102 - <i>Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité</i>	22
103 - <i>Un habitat accessible, adapté et économe en énergie.....</i>	23
104 - <i>La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion.....</i>	26
105 - <i>La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale.....</i>	32
106 - <i>Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales</i>	34
107 - <i>Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants.....</i>	36
108 - <i>La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen</i>	36
PILIER 2 – UNE AGGLOMERATION MOTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	38
201 – <i>La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents.....</i>	38
202 – <i>Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire</i>	41
203 – <i>Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie.....</i>	43
204 – <i>Une mobilité en réponse aux besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique.....</i>	44
205 - <i>Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette.....</i>	46
206 - <i>Un territoire responsable dans la gestion de ses déchets</i>	46
PILIER 3 - UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS.....	47
301 - <i>Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement</i>	47
302 - <i>Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse.....</i>	49
303 – <i>Un emploi pour tous</i>	50
304 – <i>Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires.....</i>	50
4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET	52
4.1 LE BUDGET PRINCIPAL	52
4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....	62
4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS.....	64
4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE.....	66
4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	66
4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	68
4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.....	68
4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING	70
4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	70
5. ANNEXE – ELEMENTS RELATIFS AUX AVANTAGES EN NATURE, LA DUREE DU TRAVAIL ET DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES.	72

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le passé - 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

CA Grand Angoulême

Orientations budgétaires 2023

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment majeur de la préparation du budget dans les collectivités territoriales. C'est une étape de la phase politique de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- enfin, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux. Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Principal et Budgts Annexes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Les Orientations Budgétaires 2023 de GrandAngouleme illustrent une triple ambition :

- **Amplifier la mise en œuvre du projet de territoire** adopté par les élus communautaires en 2021, après un exercice 2022 marquée par son lancement et un niveau d'investissement sans précédent ;
- **Organiser la résilience du territoire** face aux crises successives, sanitaires, économiques, sociales, environnementales et énergétiques, en fédérant les communes, en mobilisant les acteurs économiques, associatifs et institutionnels, et en favorisant l'expression citoyenne dans le processus de construction des politiques publiques ;
- **Poursuivre le redressement financier** de l'agglomération, en consolidant le niveau d'épargne, en maîtrisant la dette, tout en maintenant une fiscalité stable ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

1. Le cadre de l'élaboration du BP 2023

1.1 Un contexte inédit et une incertitude maximale

L'année 2023 concentre beaucoup d'incertitudes avec lesquelles le budget de GrandAngouleme devra composer.

Côté recettes de fonctionnement, il faudra intégrer la disparition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'un des deux piliers de la cotisation économique territoriale (CET) avec la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette suppression en 2 ans pour les entreprises, actée en loi de finances 2023, se traduira dès cette année par une nouvelle recette de substitution pour GrandAngoulême, une nouvelle part de TVA nationale, éloignant encore un peu plus les recettes de la collectivité du contribuable local.

Toujours côté recettes, les bases de fiscalité seront revalorisées de 7,1%, traduction de l'inflation record constatée en 2022. Cette augmentation significative ne pèsera toutefois que sur une fraction des habitants, ceux qui sont propriétaires d'un bien immobilier et s'acquittent de la taxe sur le foncier bâti, ainsi que sur une part des entreprises soumises à la CFE.

Quant aux équipements communautaires, l'incertitude demeure quant à leur fréquentation qui, après être revenue en 2022 au niveau d'avant Covid, pourrait souffrir de la perte de pouvoir d'achat des ménages ainsi que des mesures de fermeture partielles instaurées pour tenter de limiter la hausse de la facture énergétique.

L'agglomération devra par ailleurs faire face à la progression devenue exponentielle du coût des énergies. Les efforts déjà déployés pour limiter la facture énergétique, stabilisée en volume ces dernières années, ne suffisent pas à en amortir l'impact, tant l'augmentation tarifaire est importante et semble décorrélée de toute rationalité économique.

Diverses mesures pour freiner la hausse de ce poste de dépenses sont proposées ou déjà mises en place mais, bien que nécessaires, semblent dérisoires au regard de l'explosion de la facture énergétique.

La hausse du coût de l'énergie ne fait ainsi que renforcer la volonté et la nécessité pour GrandAngouleme de poursuivre dans la voie de la sobriété et de confirmer la transition amorcée.

Les mesures gouvernementales visant à revaloriser certaines catégories d'agents (SMIC, catégories C) entrées en vigueur en 2022 contribueront à la progression de la masse salariale. Une nouvelle augmentation du SMIC de 1,8% au 1^{er} janvier 2023 vient encore s'y ajouter, sans compter les mesures de protection sociales adoptées (indemnité télétravail, monétisation CET, participation mutuelles santé et prévoyance). Un nouveau cycle de discussions doit par ailleurs être enclenché dès ce début d'année avec les organisations syndicales sur le régime indemnitaire et de nouvelles mesures sociales pourraient venir impacter la masse salariale.

De manière générale, l'inflation pèse sur l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité.

Enfin, la hausse des taux d'intérêt renchérit le coût de la dette et vient peser sur les budgets et sur l'épargne, modifiant les logiques et les stratégies de financement des investissements adoptées ces dernières années.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs fait peser une contrainte forte et une incertitude maximale sur la préparation budgétaire 2023.

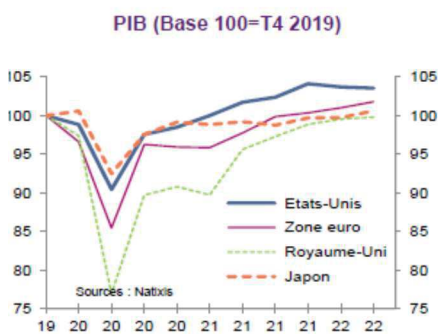
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

1.2 – Le contexte national et international

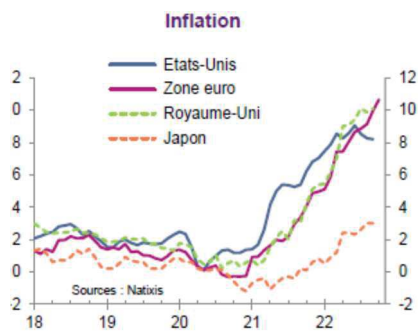
A. Ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.



Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro, après une progression de 3,3 % en 2022, le PIB ne progresserait que de 0,5 % en 2023. Du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En France, la croissance du PIB est attendue à 2,6 % en 2022 et 0,6 % en 2023, en partie amputée par le choc énergie et ce malgré les différentes mesures mises en place (bouclier tarifaire, amortisseur électricité, chèque énergie, ...)

En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre et près de 7 % sur l'année 2022.



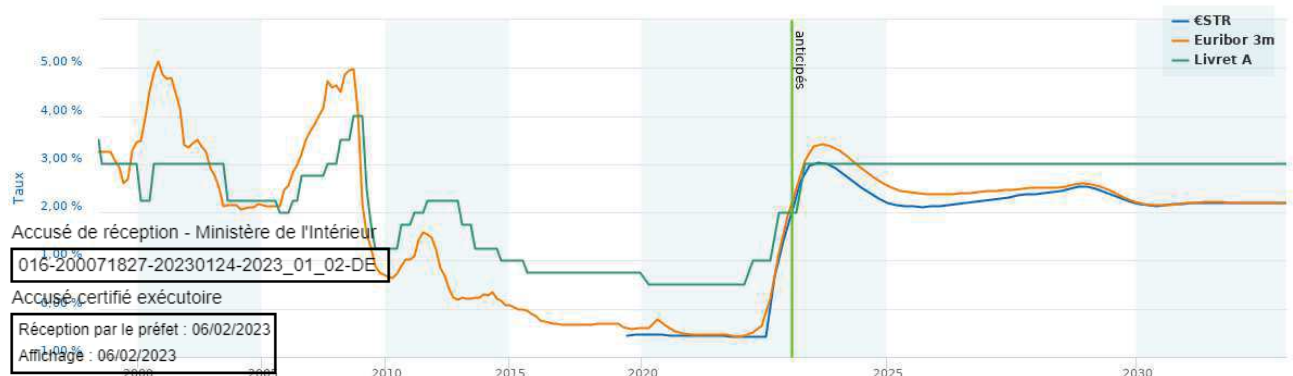
En France, selon les dernières statistiques de l'INSEE, l'inflation se sera élevée à 5,2% en moyenne en 2022, contre 1,6% en 2021.

Cette hausse résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+23,1 % en 2022 après +10,5 % en 2021), de l'alimentation (+6,8 % en 2022) et dans une moindre mesure, des produits manufacturés et des services (+3 %).

L'inflation devrait rester soutenue en 2023 et atteindre encore près de 5 %, avant de décélérer à partir de 2024.

Le relèvement des taux directeurs par les banques centrales pour tenter d'endiguer l'inflation a entraîné un rebond marqué des taux d'intérêt, qui viennent renchérir le poids de la dette, tant au niveau national que local.

Historique / anticipés courbe des taux



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE
Accusé, certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Il faut remonter 10 ans, voire 20 ans en arrière pour retrouver les taux d'intérêt constatés à ce jour. (au 13/01/2023 : €ster = 2,16%, EUR3M = 2,40% ; au 01/02/2023, Livret A = 3,0%).

Après une longue période de taux courts particulièrement faibles, les taux d'intérêts en Zone Euro ont augmenté significativement courant 2022 sous l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Cette hausse a poussé la Banque centrale européenne (BCE) à resserrer sa politique monétaire quatre fois l'an dernier. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement (REFI) de 0,00 % à 2,50 %. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et se rapproche de 2,30 % début 2023. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance (PIB) depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le taux de swap EUR à 10 ans s'établit ainsi désormais entre 2,50 % et 3,00 %.

B. Une situation financière des collectivités locales jugée plutôt favorable par la cour des comptes

Selon la Cour des comptes, la situation financière des collectivités devrait rester plutôt favorable en 2022.

Les budgets sont impactés par la hausse des dépenses énergétiques mais plus encore par celle de la masse salariale (mesures catégorielles, relèvement du point d'indice) dont le poids relatif est bien plus important dans les budgets des collectivités territoriales (plus de 50 %). Ainsi, les charges à caractère général progresseraient de plus de 11 % et les frais de personnel de plus de 4 %.

Les produits de fonctionnement resteraient dynamiques grâce à la hausse des produits de la fiscalité locale sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales basées sur l'inflation. Quant au produit de TVA perçu en substitution de la taxe d'habitation pour les régions, les départements et les EPCI, il évolue comme l'activité économique en valeur et ressort en nette augmentation par rapport aux prévisions en 2022.

L'épargne brute serait toutefois marquée par de nouvelles tensions et serait en repli de plus de 4 %, en raison de l'inflation élevée et d'une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes.

Les dépenses d'investissement seraient en progression de près de 7 %, en partie sous l'effet du renchérissement des coûts de construction. Ces dépenses seraient financées par recours à l'emprunt, avec une progression de l'encours de dette global de 1,6 %.

Collectivités locales 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	256,6 Mds€	+3,2%
Dépenses de fonct.	213,5 Mds€	+4,9%
Épargne brute	43,1 Mds€	-4,4%
Investissement**	69,6 Mds€	+6,9%
Encours de dette	203,7 Mds€	+1,6%

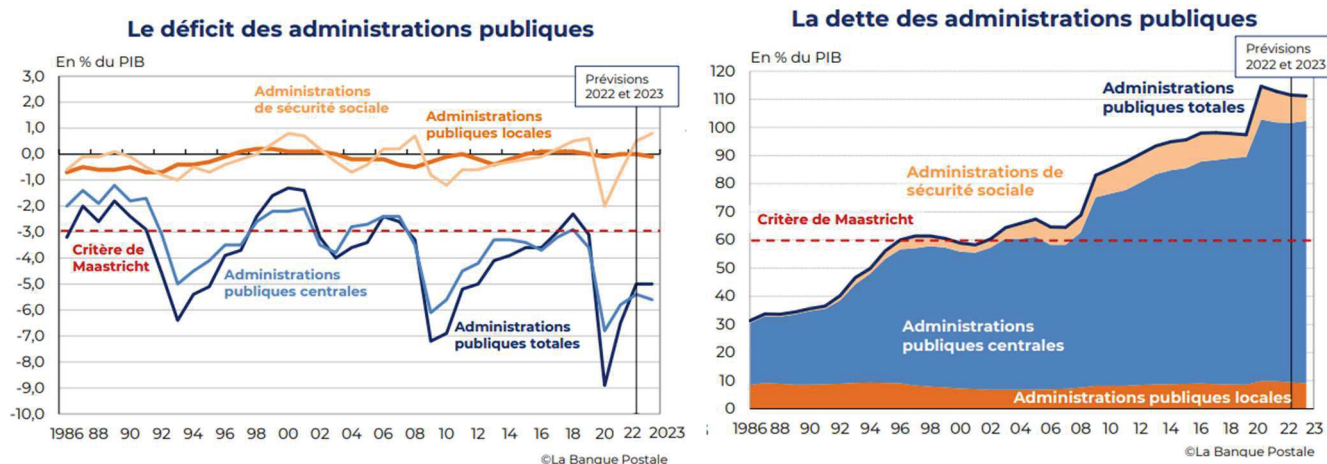
Finances des EPCI à fiscalité propre 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	49,2 Mds€	+3,8%
Dépenses de fonct.	42,9 Mds€	+4,7%
Épargne brute	6,3 Mds€	-1,6%
Investissement**	10,6 Mds€	+5,2%
Encours de dette	28,3 Mds€	+0,7%

©La Banque Postale, **prévisions arrêtées au 21 septembre 2022**

Pour les EPCI à fiscalité propre, la diminution d'épargne brute et l'augmentation de l'encours de dette seraient moins marquées respectivement à - 1,6 % pour l'épargne brute et + 0,7 % pour l'encours de dette.

Accusé de réception
016-200071827; 20230124-2023_01_02-DE
Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Le poids des administrations publiques dans le déficit budgétaire total de la France et le poids de la dette des collectivités ressortent en relative stabilité, ce qui ne devrait pas conduire à une nouvelle participation des collectivités au redressement des comptes publics.



Reste à voir si la prochaine loi de programmation des finances publiques (LFPF) réintroduira ou non un objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, adopté en 1^{ère} lecture du PLF (contrat de confiance avec objectif d'évolution maxi des dépenses de fonctionnement de 3,8 % en 2023), avant d'être retiré.

C. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2023

La loi de finances pour 2023, adoptée en fin d'année 2022 prévoit :

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, dont une part sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques. Assorti de critères d'attribution, dont celui d'une perte d'épargne brute, GrandAngoulême n'y sera pas éligible.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros**, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Cote dotations, la **dotation générale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros**. Ceux-ci permettront que 95 % des communes voient leur DGF augmentée ou stabilisée.

En revanche, aucune nouvelle disposition n'a été introduite sur la réforme des indicateurs financiers et fiscaux. Pour mémoire, leur redéfinition suite à la réforme du panier fiscal engendre des effets

sans adéquation avec les réalités économiques, financières et sociales des territoires concernés. La loi de finances 2023 se contente de **prolonger d'une année la neutralisation des effets de la réforme des modalités de calcul de l'effort fiscal.**

D. Les éléments à prendre en compte en 2023

❖ Une hausse record du prix de l'énergie

Fin 2022 GrandAngoulême a dû renouveler ses marchés d'approvisionnement en gaz et en électricité qui étaient arrivés à terme et ne pouvaient être prolongés.

Les marchés ont ainsi été conclus dans le cadre du groupement de commandes incluant également les SPL et de nombreuses communes de l'agglomération.

Dans le contexte d'envolée des prix et d'une volatilité maximale, les conditions tarifaires des nouveaux marchés sont en très forte hausse, ressortant en moyenne à + 150 % pour l'électricité et + 86 % pour le gaz.

Mais le prix final appliqué par le fournisseur dépend également de la part accordée à la collectivité d'achat de MWh dans le cadre du dispositif ARENH¹ ainsi que des effets de l'amortisseur électricité introduit dans la loi de finances 2023, GrandAngoulême ne pouvant bénéficier du bouclier tarifaire.

A ce stade, sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême, l'augmentation liée à la hausse du prix du gaz et de l'électricité serait de l'ordre de 1 612,8 K€ de BP 2022 aux OB 2023, avec application de l'amortisseur électricité, soit une augmentation de 59 %.

❖ Une inflation galopante

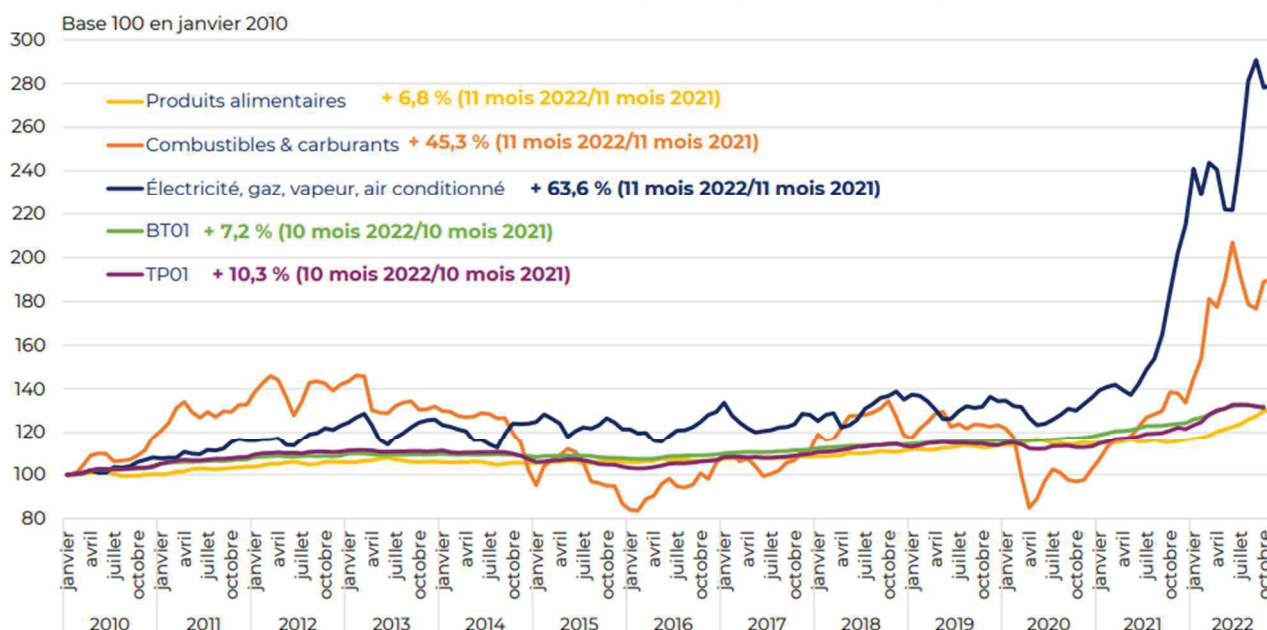
L'augmentation du coût de l'énergie se répercute dans tous les domaines de l'économie.

Le graphique ci-dessous illustre s'il en était besoin l'envolée des prix en faisant ressortir les catégories d'indices impactant les dépenses des collectivités locales.

On mesure sur ce graphique la très forte évolution des dépenses d'électricité et gaz, qui ressortent à + 63,6 % en 2022 par rapport à 2021, ainsi que celle des combustibles et carburants, à +45,3 %, ainsi que les dépenses d'alimentation (+6,8 %) et l'indice des prix de la construction, l'index TP01 à +10,3 %.

¹ Le dispositif ARENH permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Le prix est actuellement de 42 €/MWh et le volume global maximal affecté au dispositif est égal à 100 TWh/an. Lorsque les prix de marché sont hauts, le dispositif ARENH est souvent la meilleure alternative pour constituer une offre. Le fournisseur d'électricité peut intégrer le dispositif ARENH dans son offre (dans ce cas une partie du prix de l'électricité de l'offre sera calculée dans les conditions de l'ARENH). Conformément aux dispositions du code de l'énergie, si les demandes des fournisseurs au titre de ce dispositif excèdent le volume global prévu par les textes, soit 100 TWh/an, alors le volume d'ARENH cédé fait l'objet d'un écrêtement selon les modalités prévues par la Commission de Régulation de l'énergie (CRE). Cela impacte de fait les contrats d'électricité intégrant le dispositif ARENH. Les fournisseurs d'énergie compensent le volume d'ARENH écrêté en achetant ce volume d'électricité manquante à prix de marché (bien au-dessus des 42 €/MWh).

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Toutes ces évolutions impacteront les budgets 2023 de GrandAngoulême, ainsi sans doute que ceux des partenaires de l'agglomération, auxquelles la collectivité verse des participations statutaires.

❖ Les mesures nationales impactant les dépenses de personnel

Les évolutions du SMIC, augmentant mécaniquement avec l'inflation, se répercuteront sur les salaires indexés sur celui-ci. Par le tassement des grilles de rémunération, cette augmentation mécanique alimente les revendications pour de nouvelles hausses du point d'indice et/ou une revalorisation des régimes indemnitaires. Elle induit également l'attribution de points supplémentaires aux agents de catégorie C en début de grille indiciaire.

Enfin l'inflation impacte le montant d'indemnités comme l'indemnité de télétravail mise en place dans les différents pans de la fonction publique et qui fait l'objet d'une revalorisation en ce début d'année 2023.

De façon générale, il existe une forte pression à la hausse sur les salaires pour 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

2. Le contexte financier de Grand Angoulême

2.1 La poursuite du redressement financier du budget principal

A. L'objectif de reconstitution du niveau d'épargne

La structure budgétaire de GrandAngouleme reste toujours et encore marquée par l'insuffisance de son épargne.

En proportion de ses recettes, le faible excédent constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement expose fortement l'agglomération en cas de difficultés conjoncturelles et l'entraînent à prioriser les choix les plus vertueux en matière d'investissement.

Tout l'enjeu est de poursuivre une stratégie financière vertueuse, permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Les orientations budgétaires proposées, et présentées dans la suite de ce rapport, prolongent l'effort de redressement indispensable, initié depuis plusieurs années. L'objectif d'une épargne nette portée au BP 2023 à 2 millions d'euro, même si elle demeure à un niveau insuffisant, permettrait ainsi de poursuivre la trajectoire réaffirmée depuis 2021.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs du projet de territoire qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le développement du territoire, a fortiori dans une conjoncture difficile.

Le maintien d'investissements importants en 2023, après l'atteinte d'un niveau record en 2022, soutenue par la recherche de partenariats financiers, est ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngouleme

B. Les premiers enseignements du projet de compte administratif 2022

A la fin de l'année 2022, et bien qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport la clôture comptable ne soit pas définitivement achevée, l'évaluation de la situation financière du budget principal serait la suivante :

- **L'épargne brute se maintiendrait** aux alentours de 9,2 M€, en très légère diminution, mais se dégraderait en proportion des recettes réelles de fonctionnement, dont elle représenterait environ 11 %
- **L'épargne nette s'améliorerait sous le seul effet d'une diminution temporaire du remboursement du capital**, pour s'établir aux alentours de 5,7 M€, représentant tout juste 7 % des recettes réelles de fonctionnement
- **Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèveraient à 17,6 M€, soit le niveau le plus élevé depuis 2017**
- Les recettes d'investissement seraient d'environ 4,7 M€, dont 1,2 M€ de FCTVA
- **Le recours à l'emprunt a été volontairement limité à 3,8 M€**, pour ne pas alourdir le poids de la dette (remboursement de capital de 3,5 M€)
- **Le financement des investissements a été réalisé par prélèvement sur le fonds de roulement**, dont le niveau de fin d'année, aux alentours de 2,5 M€, est très bas.

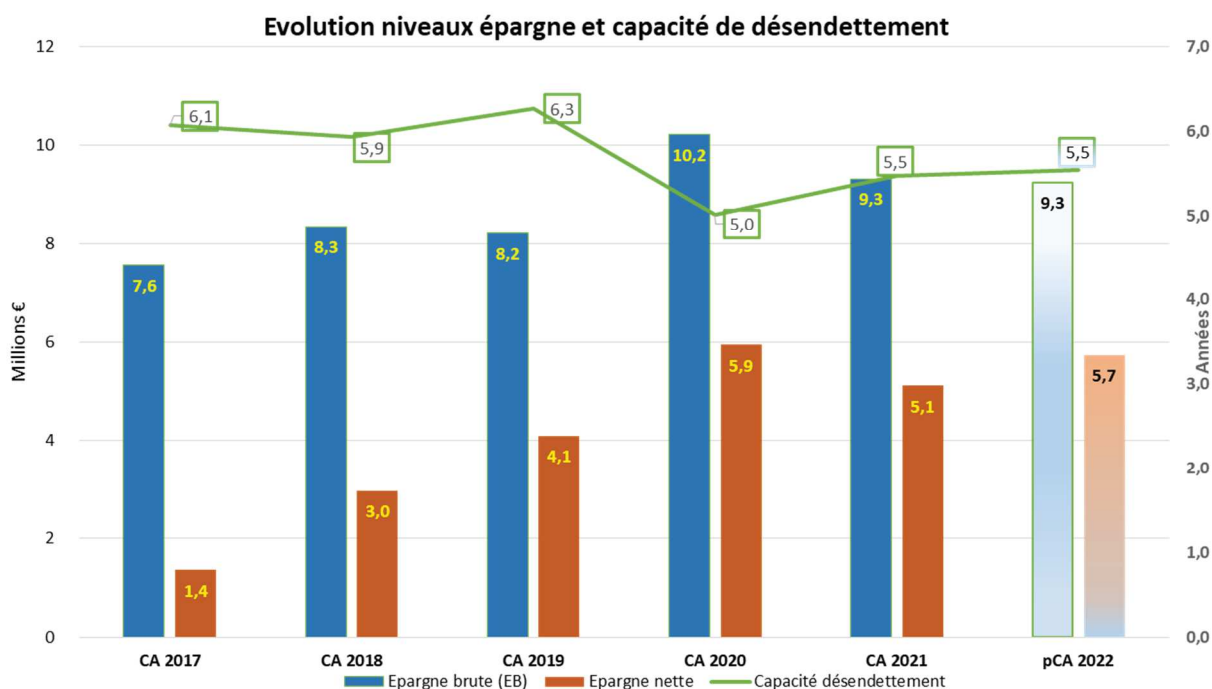
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023



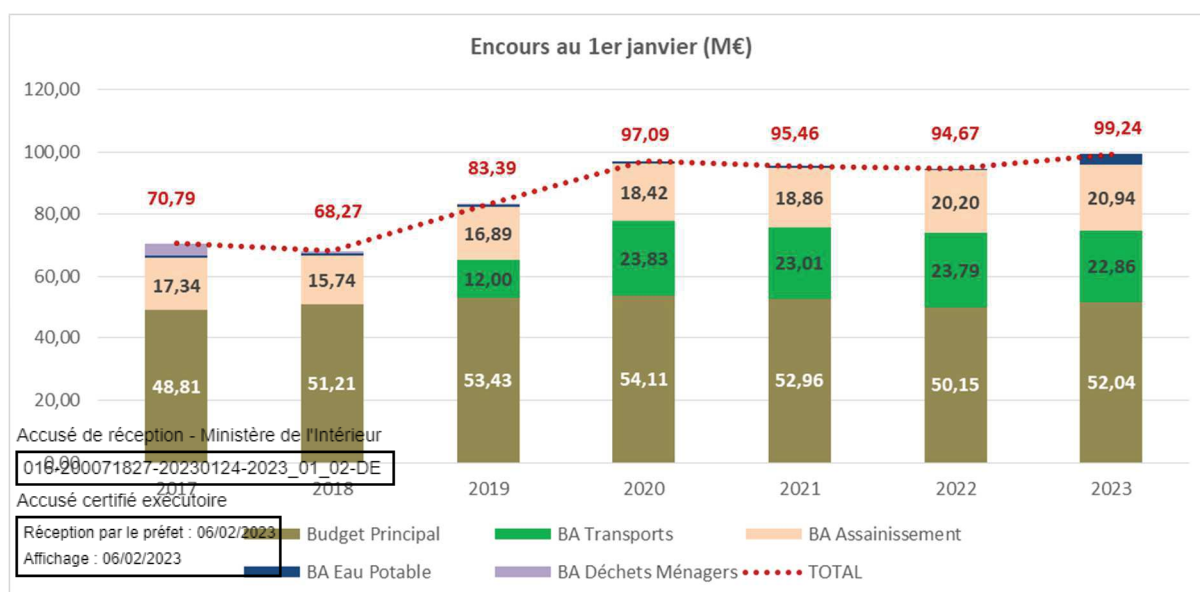
La capacité de désendettement resterait stable, à 5,5 années.

Ainsi, le résultat à reprendre en 2023 serait de l'ordre de 3,5 M€, en diminution de 1,8 M€, et en partie gagé par des reports de fonctionnement (soldes de subventions, études, parts de DSC,...)

2.2 Le pilotage de l'encours de dette

A. Une évolution de l'encours en cohérence avec le cycle d'investissement

Après avoir connu une phase de croissance entre 2017 et 2020, l'encours de dette de GrandAngoulême connaît depuis lors une relative stabilité et s'établit au 1^{er} janvier 2023 à 99,24M€.



Plus de la moitié de l'encours se concentre au budget principal contre environ 1/5^{ème} pour chacun des budgets annexes : transports et assainissement. Un encours de dette est également porté par le budget annexe eau potable pour 3%.

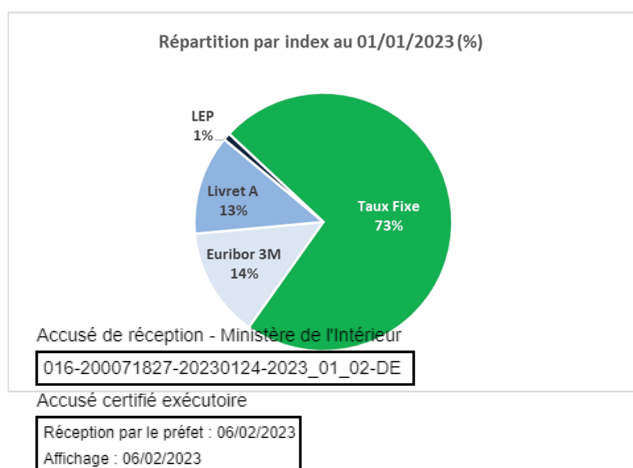
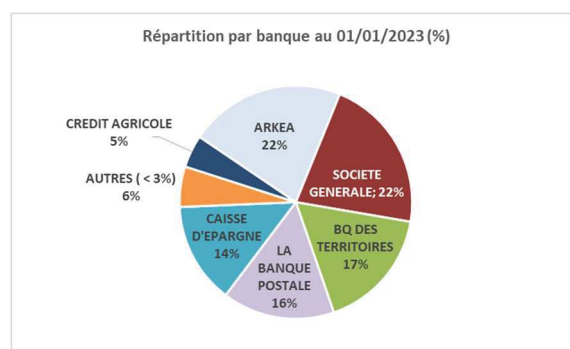
L'augmentation moyenne annuelle de l'encours sur la période 2017 – 2023 est de 5,8%. Les plus fortes hausses sont enregistrées sur les budgets annexes eau potable (+29,7%) et transports (+17,5%).

Il est à préciser que l'encours de dette porté par le budget annexe gestion immobilière et aménagement de zone en 2022 a été transféré au budget principal en 2023. Ce transfert fait suite à la reprise de l'activité de gestion immobilière au budget principal, le budget annexe n'étant plus consacré qu'à la seule activité d'aménagement de zone.

Encours au 1er janvier (M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%	Evol. Période
Budget Principal	48,81	51,21	53,43	54,11	52,96	50,15	52,04	52%	1,1%
BA Transports			12,00	23,83	23,01	23,79	22,86	23%	17,5%
BA Assainissement	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20	20,94	21%	3,2%
BA Eau Potable	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,52	3,42	3%	29,7%
BA Déchets Ménagers	3,93	0,70	0,28					0%	
TOTAL	70,79	68,27	83,39	97,09	95,46	94,67	99,24	100%	5,8%
Evolution		-0,04	0,22	0,16	-0,02	-0,01	0,05		
Ecart		-2,52	15,12	13,70	-1,63	-0,79	4,57		

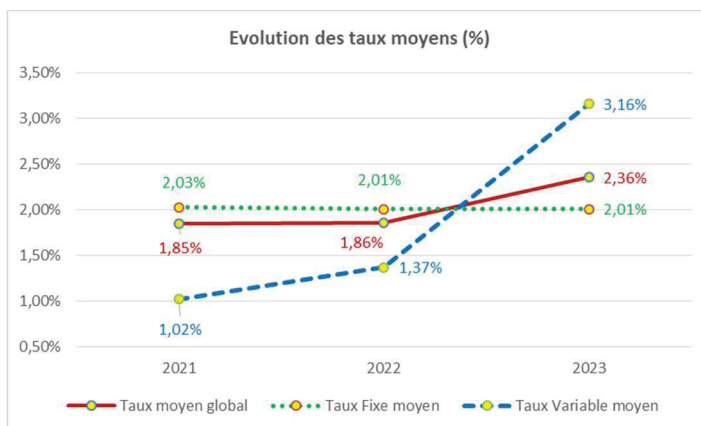
B. Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 90 contrats de prêts réalisés auprès de 10 organismes. ARKEA et la SOCIETE GENERALE sont les premières banques de financement de l'agglomération en détenant chacune 22% de l'encours, l'essentiel de la dette étant détenu par 5 banques.



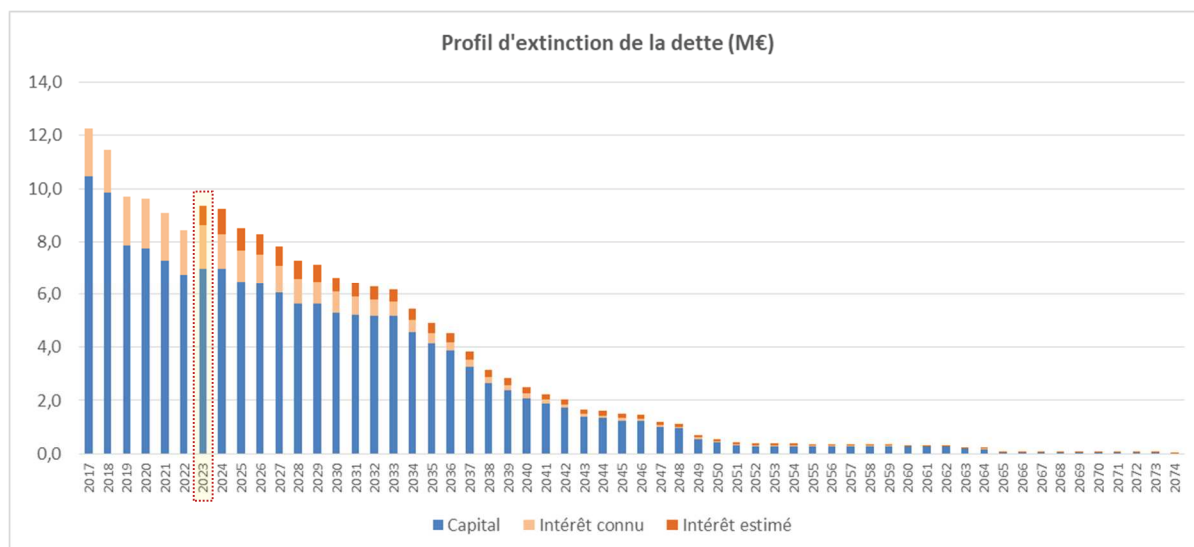
Les contrats à taux fixe représentent près des 3/4 de l'encours contre 1/4 pour les contrats à taux variable. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).

Au 1^{er} janvier 2023, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 2,36%. Le taux fixe moyen est de 2,01% et le taux variable moyen est de 3,16%. Si les taux fixes restent stables, les taux variables ont plus que doublé entre 2022 et 2023.



C. Un profil d'extinction de dette qui fait apparaître des paliers

Après une phase de baisse marquée entre 2017 et 2022, matérialisant la fin du remboursement de certains emprunts, le montant des annuités connaît un rebond en 2023 du fait de l'impact des 13,3 M€ d'emprunts contractés en 2022 (Budget Principal : 3,8 M€ + BA Transports 4,0 M€ + BA Assainissement 2,5 M€ + BA Eau Potable 3,0 M€).



NB : Ce graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements futurs, notamment ceux de 2023.

D. Impact budgétaire de la dette en 2023

Hors emprunts nouveaux, l'annuité de la dette pour 2023 est estimée à 9,7 M€ dont 7,1 M€ de remboursement du capital et 2,6 M€ d'intérêts, en hausse de 13 % par rapport au BP 2022. Cette augmentation s'explique par le niveau d'emprunts réalisé en 2022 (13,3 M€ contre 8,6 M€ en 2021) ainsi que par la tendance haussière des taux variables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

	BP 2022			OB 2023			Ecart BP 2022 → OB 2023		
	Intérêt	Capital	Annuité	Intérêt	Capital	Annuité	Intérêt	Capital	Annuité
Budget Principal *	974 500	3 987 000	4 961 500	1 355 000	3 796 557	5 151 557	380 500	-190 443	190 057
BA Transports	390 000	860 000	1 250 000	534 915	1 280 238	1 815 153	144 915	420 238	565 153
BA Assainissement	420 000	1 780 000	2 200 000	585 407	1 891 663	2 477 070	165 407	111 663	277 070
BA Eau Potable	20 000	111 000	131 000	71 175	155 180	226 355	51 175	44 180	95 355
TOTAL	1 804 500	6 738 000	8 542 500	2 546 497	7 123 638	9 670 135	741 997	385 638	1 127 635
Evolution				41%	6%	13%			

* y compris BA Gestion Immobilière - Aménagement de Zones en 2022

E. Evolution de la dette en 2023

L'estimation du besoin d'emprunt de 2023 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

► Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'agglomération devra s'endetter en 2023 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu.

► Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

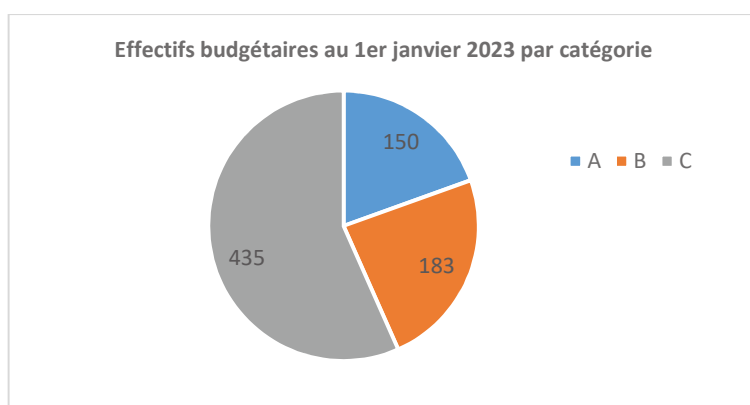
Affichage : 06/02/2023

2.3 Le pilotage de la masse salariale

A – Structure des effectifs

Les effectifs permanents restent globalement stables au 1er janvier 2023. Les différences entre budgets proviennent de l'intégration au BA des déchets ménagers des agents du parc automobile auparavant comptabilisés au budget principal : **768 postes budgétaires permanents au 1/01/23 (hors BA camping et CARAT) dont 714 pourvus au 31/12/2022 et 55 vacants.**

Total Catégorie	Nb de postes budgétaires			Emplois pourvus au 1/01			Emplois vacants		
	2022	2023	△	2022	2023	△	2022	2023	△
A	146	150	4	130	140	10	16	10	-6
B	188	183	-5	175	174	-1	13	9	-4
C	432,5	435	2,5	390	400	10	42,5	36	-6,5
Total	766,5	768	1,5	695	714	19	71,5	55	-16,5



Emplois pourvus au 1/01	Titulaire		Non titulaire		
	2022	2023	2022	2023	
A	95	98	35	42	714 emplois pourvus au 1/01/2023 Dont 634 titulaires et 61 non titulaires
B	149	141	26	33	
C	390	397	0	3	
TOTAL	634	636	61	78	

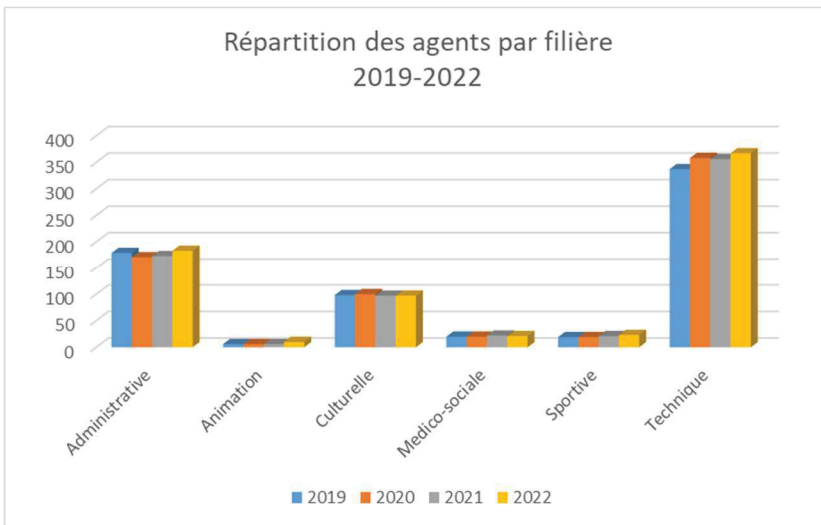
Budget principal	Nb de postes budgétaires		
	2022	2023	△
A	129	135	6
B	161	156	-5
C	214,5	206	-8,5
Total	504,5	497	-7,5

Bas eau / Assainissement	Nb de postes budgétaires		
	2022	2023	△
A	7,5	6,5	-1
B	15	14	-1
C	58	59	1
Total	80,5	79,5	-1

BA Déchets ménagers	Nb de postes budgétaires		
	2022	2023	△
Accusé certifié exécutoire	3,5	2,5	-1
Réception par le préfet : 06/02/2023	9	10	1
Affichage : 06/02/2023	158	168	10
Total	170,5	180,5	10

BA Transport	Nb de postes budgétaires		
	2022	2023	△
A	6	6	0
B	3	3	0
C	2	2	0
Total	11	11	0

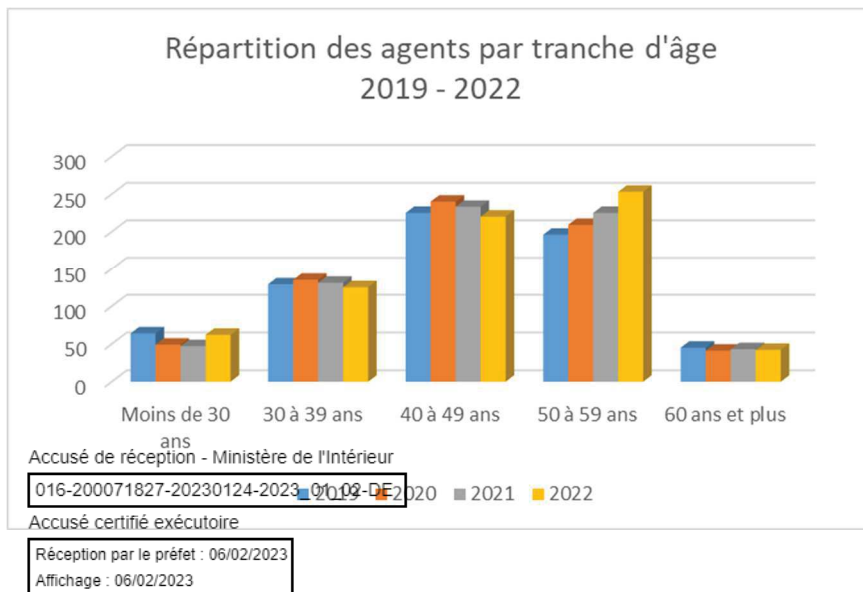
B- Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par filière



Les taux de variation sont de :

- **+ 5,8 % entre 2021 et 2022** pour la filière administrative, après + 1,2 % entre 2020 et 2021 et - 4,5 % entre 2019 et 2020.
- **+ 66,7 % entre 2021 et 2022** pour la filière animation (en raison de la pérennisation de 4 postes d'animateurs ALSH), après 0 % entre 2019 et 2021.
- **0 % entre 2021 et 2022** pour la filière culturelle, après - 3,0 % entre 2020 et 2021 et + 2,0 % entre 2019 et 2020.
- **- 4,5 % entre 2020 et 2021** pour la filière médico-sociale, après +10 % entre 2020 et 2021 et 0 % entre 2019 et 2020.
- **+ 9,5 % entre 2021 et 2022** pour la filière sportive (en raison de la pérennisation de 2 postes de MNS), après + 10,5 % entre 2020 et 2021 et 0 % entre 2019 et 2020.
- **+ 3,1 % entre 2021 et 2022** pour la filière technique, après - 0,6 % entre 2020 et 2021 et + 6,2 % entre 2019 et 2020.

C- Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par tranche d'âge



La part des agents de « 60 ans et plus » reste à peu près stable, à 6 % des effectifs. Celle des « moins de 30 ans » passe de 6,9 à 8,8 % suite à des recrutements.

Le poids des tranches d'âge des trentenaires et quarantenaires baisse légèrement, tandis que celui des cinquantenaires augmente sensiblement, passant de 33 à 36 % des effectifs, en progression constante depuis 4 ans.

Au cours de l'année 2022, 14 agents ont fait valoir leur droit à la retraite. L'âge moyen de départ est en augmentation, à 63 ans contre 62 ans en 2021.

En 2023, 67 agents vont atteindre ou dépasser l'âge de 60 ans (60 à 67 ans) soit 9,5 % des effectifs.

B – Dépenses de personnel 2019-2022 détaillées et évolution prévisionnelle 2023

Evolution 2019-2022

Année	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CAp)
Total chapitre 012 tous budgets confondus ⁽¹⁾	32 808 K€	33 189 K€	33 627 K€	35 370 K€
Dont ⁽²⁾ :				
Traitement indiciaire brut	18 206 K€	18 039 K€	18 326 K€	19 132 K€
Régime indemnitaire indemnités⁽³⁾ /	3 625 K€	4 167 K€	4 218 K€	4 383 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire⁽³⁾	134 K€	142 K€	144 K€	152 K€
Heures supplémentaires et d'astreintes⁽³⁾	630 K€	574 K€	572 K€	617 K€
Total TI/RI/NBI/HS	22 595 K€	22 922 K€	23 260 K€	24 284 K€

La variation du chapitre 012 entre :

- 2019 et 2020 : est de + 1,2 %
- 2020 et 2021 : est de + 1,3 %
- 2021 et 2022 : est de + 5,2 %

L'augmentation des dépenses initialement prévue entre 2021 et 2022 était de + 5,2 % (+ 2,2 % de budget primitif à budget primitif). Des phénomènes externes ont mis en péril l'équilibre des différents budgets : hausse de la valeur du point d'indice au 1er juillet, hausses du SMIC au 1er janvier, 1er mai et 1er août, qui, sur le budget principal, n'ont pu que partiellement être atténués par les mesures d'économies prises au cours de l'année. Les autres budgets ont pu absorber ces hausses grâce à des dépenses de personnels en-dessous des prévisions, mais, dans l'ensemble, les crédits votés ont été consommés à hauteur de 98,8 % (99,7 % au budget principal).

La part versée au titre du **traitement indiciaire** (titulaires, stagiaires, contractuels permanents et non permanents) représente :

- en 2019 : 55,5 % du chapitre 012
- en 2020 : 53,4 %
- en 2021 : 54,5 %
- en 2022 : 54,1 % (CA prévisionnel)

La part du traitement dans l'ensemble de la rémunération des agents augmente sensiblement depuis 2021, en lien avec les revalorisations successives du SMIC et de la valeur du point d'indice.

La part versée au titre du régime indemnitaire des diverses primes de fonction et des indemnités diverses, représente :

- o en 2019 : 11,3 % du chapitre 012
- o en 2020 : 12,6 % (mise en œuvre du RIFSEEP au 01/01/2020)
- o en 2021 : 12,5 %
- o en 2022 : 12,4 %

La part du régime indemnitaire baisse légèrement depuis 2021, en lien avec les hausses du SMIC et du point d'indice qui renforcent le poids du traitement indiciaire.

La part versée au titre de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) est de :

- o en 2019 : 0,4 % du chapitre 012
- o en 2020 : 0,4 %
- o en 2021 : 0,4 %
- o en 2022 : 0,4 %

Elle reste stable, les conditions d'octroi et le nombre de bénéficiaires n'ayant pas beaucoup évolué ces dernières années. De plus elle a été revalorisée via la hausse de la valeur du point d'indice.

La part versée au titre des heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes représente :

- o en 2019 : 1,9 % du chapitre 012
- o en 2020 : 1,7 %
- o en 2021 : 1,7 %
- o en 2022 : 1,7 %

Elle reste à peu près stable depuis 2020, oscillant entre 1,66 % et 1,74 % du total des dépenses de charges de personnel.

Prévisions pour 2023

Pour l'ensemble des budgets de l'agglomération, les dépenses de personnel, à effectifs constants, augmenteraient **en 2023 de + 4,4%** par rapport au BTV 2022, en raison de plusieurs facteurs :

- du GVT (« glissement-vieillesse-technicité » correspondant aux évolutions de rémunération des agents) (+ 2,2 % par rapport au budget primitif 2022), dont :
 - la hausse du SMIC (+ 1,8 % prévu au 1^{er} janvier 2023) (+ 0,2 % par rapport au budget primitif 2022)
 - L'effet « année pleine » de la hausse du point d'indice, qui impacte aussi bien le traitement indiciaire que la NBI, une partie du régime indemnitaire, le coût des heures supplémentaire, etc... Il est estimé *a minima* à + 1,6 % par rapport au budget primitif 2022.
 - La hausse de la cotisation patronale CNFPT destinée au financement des coûts d'apprentissage dans la fonction publique (+ 0,05 % au 1^{er} janvier) (+ 0,03 % par rapport au budget primitif 2022).

- des effets « année pleine » des recrutements sur postes vacants ou créés en 2022 (+ 1,3 %).

Accusé certifié exécutoire

- la masse salariale s'élèverait à 37,3 M€ soit + 4,4% par rapport au budget 2022 et de + 5,6 % par rapport au CA 2022.

Année	BP 2022	BTV 2022	CAp 2022	OB 2023
Total chapitre 012 tous budgets confondus ⁽¹⁾	35 375 K€	35 781 K€	35 370 K€	37 346 K€
Dont ⁽²⁾ :				
Traitement indiciaire brut	18 939 K€	19 479 K€	19 132 K€	20 515 K€
Régime indemnitaire / indemnités⁽³⁾	4 437 K€	4 437 K€	4 383 K€	4 561 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire⁽³⁾	145 K€	145 K€	152 K€	154 K€
Heures supplémentaires et d'astreintes⁽³⁾	610 K€	610 K€	617 K€	619 K€
Total TI/RI/NBI/HS	24 131 K€	24 671 K€	24 284 K€	25 849 K€

⁽¹⁾ Budget principal et budgets annexes hors Nef, ⁽²⁾ hors charges patronales, hors Nef, ⁽³⁾ hors Nef, Camping et Carat.

Répartition par budget

Chapitre 012	BP 2022	BTV 2022	CAp 2022	OB 2023	△ BP 2022/OB 2023	△ BTV 2022/OB 2023	△ CAp 2022/OB 2023
TRANSPORT	506	506	483	513	1,4%	1,4%	6,2%
CAMPING	179	179	173	195	8,9%	8,9%	13,0%
CARAT	470	469	443	495	5,3%	5,5%	11,7%
DECHETS MENAGERS	8 498	8 477	8 384	8 902	4,8%	5,0%	6,2%
ASSAINISSEMENT	2 866	2 870	2 677	2 836	-1,0%	-1,2%	5,9%
ASSAIN. NON COLLEC.	224	230	224	240	7,1%	4,3%	7,1%
EAU POTABLE	243	249	239	254	4,5%	2,0%	6,3%
PRINCIPAL	22 390	22 801	22 743	23 911	6,8%	4,9%	5,1%
TOTAL	35 376	35 781	35 366	37 346	5,6%	4,4%	5,6%

A ce budget de base estimé à 37,3 M€ doivent être intégrés :

- une provision pour une nouvelle évolution du point d'indice : ouverture de négociations au niveau national sur les salaires de la fonction publique au début de l'année 2023
- une éventuelle somme pour la révision du régime indemnitaire
- L'impact de la monétisation des comptes épargne temps et des indemnités de télétravail
- Des créations de postes pour répondre aux priorités du projet de territoire.
- L'impact des arrêts maladies, mi-temps et départs non prévus dans l'année (en moyenne entre 1,5 et 2% de la masse salariale)
- des ajustements dans les dates de recrutement sur des postes actuellement vacants.

A ce stade, une somme globale de 500 K€ est prévue pour tenir compte de ces différents effets qui restent à affiner.

En annexe figurent différents éléments relatifs aux avantages en nature consentis, à la durée du temps de travail et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

2.4 Les engagements pluriannuels

La plus grande partie des investissements est désormais gérée en Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP), avec une programmation s'étalant jusqu'en 2026.

Cette programmation pluriannuelle votée, tous budgets confondus, nécessite l'inscription de crédits de paiement de 89,3 M€ sur la période 2023-2026, dont plus de 50% relève du seul budget principal.

GESTION EN AP/CP	Montant des AP 2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser des AP votées
PPI votée - Budget Principal	137 436,78 K€	89 361,69 K€	48 075,09 K€
PPI votée - Budget Annexe Transports	106 441,76 K€	85 037,20 K€	21 404,57 K€
PPI votée - Budget Annexe Déchets Ménagers	15 145,00 K€	5 908,29 K€	9 236,71 K€
PPI votée - Budget Annexe Assainissement	15 338,17 K€	10 564,64 K€	4 773,53 K€
PPI votée - Budget Annexe Eau Potable	30 851,73 K€	25 005,86 K€	5 845,87 K€
	305 213,44 K€	215 877,67 K€	89 335,77 K€

A fin 2022, le stock d'Autorisations de programme s'élève à 305,2 M€, dont 215,9 M€ ont été réalisés, soit près de 71 %.

Les restes à réaliser sont de près de 89,3 M€

Les demandes de modifications d'AP existantes seraient de + 5,7 M€.

De nouvelles AP sont proposées pour 20,4 M€, dont 17 M€ au Budget principal.

GESTION EN AP/CP	Montant des AP 2022	Réalisé au 31/12/2022	Reste à réaliser des AP votées	Modifications sur Ap existantes	Nouvelles AP	TOTAL MODIFICATIONS D'AP	Nouveau Montant des AP
PPI votée - Budget Principal	137 436,78 K€	89 361,69 K€	48 075,09 K€	-997,45 K€	17 029,18 K€	16 031,73 K€	153 468,51 K€
PPI votée - Budget Annexe Transports	106 441,76 K€	85 037,20 K€	21 404,57 K€	-1 086,21 K€		-1 086,21 K€	105 355,55 K€
PPI votée - Budget Annexe Déchets Ménagers	15 145,00 K€	5 908,29 K€	9 236,71 K€		3 330,00 K€	3 330,00 K€	18 475,00 K€
PPI votée - Budget Annexe Assainissement	15 338,17 K€	10 564,64 K€	4 773,53 K€	7 800,00 K€		7 800,00 K€	23 138,17 K€
PPI votée - Budget Annexe Eau Potable	30 851,73 K€	25 005,86 K€	5 845,87 K€			0,00 K€	30 851,73 K€
	305 213,44 K€	215 877,67 K€	89 335,77 K€	5 716,34 K€	20 359,18 K€	26 075,52 K€	331 288,96 K€

Si les modifications et créations d'AP demandées étaient validées, 115,4 K€ resteraient à réaliser:

GESTION EN AP/CP	Nouveau Montant des AP	Reste à réaliser	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s.
PPI votée - Budget Principal	153 468,51 K€	64 106,82 K€	20 008,16 K€	16 238,02 K€	19 936,28 K€	7 924,36 K€
PPI votée - Budget Annexe Transports	105 355,55 K€	20 318,35 K€	4 895,33 K€	3 902,00 K€	5 625,99 K€	5 895,04 K€
PPI votée - Budget Annexe Déchets Ménagers	18 475,00 K€	12 566,71 K€	2 913,70 K€	5 610,20 K€	2 807,81 K€	1 235,00 K€
PPI votée - Budget Annexe Assainissement	23 138,17 K€	12 573,53 K€	4 438,53 K€	2 770,00 K€	2 695,00 K€	2 670,00 K€
PPI votée - Budget Annexe Eau Potable	30 851,73 K€	5 845,87 K€	3 059,47 K€	1 760,77 K€	1 025,63 K€	
	331 288,96 K€	115 411,29 K€	35 315,19 K€	30 280,99 K€	32 090,71 K€	17 724,40 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

3. Orientations budgétaires pour 2023 par budgets : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire

Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

101 - Le numérique pour tous comme ressource

Aménager le territoire pour que tous les habitants aient accès à la fibre

Le budget 2023 intègre la poursuite du déploiement du Très Haut Débit sur notre territoire en lien avec Charente Numérique (phase 1) et la DSP confiée à Solstice afin d'en garantir l'accès pour tous. Budget Prévisionnel : 145 K€ et la nouvelle convention de Programmation et de Suivi de Déploiement (CPSD) conclue avec Orange pour la phase 2 qui concerne 17 communes. Ce déploiement se fera sur ressources propres d'Orange et donc sans engagement financier supplémentaire pour GrandAngoulême qui en assurera tout de même le suivi et la coordination avec les communes.

Faciliter l'accès aux services de la collectivité grâce au numérique

De même, GrandAngoulême poursuivra la mise en œuvre de son schéma du numérique en développant différents services numériques à la population dans le cadre de la e-administration. Budget prévisionnel : 393 K€. Ainsi, courant le 1^{er} semestre 2023, GrandAngoulême mettra en ligne un nouvel outil de dépôt et de gestion centralisé des demandes d'aides et de subventions des administrés et des partenaires de GrandAngoulême (portail de dépôt des demandes d'aides et de subventions, instruction dématérialisée des dossiers, échanges entre les instructeurs et les demandeurs via le portail).

Accompagner les publics à l'usage des services numériques

Pour autant, l'agglomération se devra d'être vigilante à rendre le numérique accessible à tous et à transmettre les compétences nécessaires. Des partenariats avec des associations locales s'engagent en faveur de l'inclusion numérique sera poursuivi. Budget prévisionnel : 6 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

102 -Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité

Coordonner la politique Enfance-Jeunesse

Politique Jeunesse

Il est proposé de poursuivre les actions engagées en 2022 et notamment celles fixées dans la convention triennale signée avec le Centre Information Jeunesse « Aller vers les jeunes », de reconduire les subventions au centre social Effervescentre (compétence ALSH 3-17 ans et Eté Actif) pour un montant de 368 000 € et à la FCOL (Eté Actif au plan d'eau St Yrieix) pour un montant de 33 000 €.

Coordination & réseaux :

Deux manifestations sont inscrites à l'agenda des partenaires et acteurs de la jeunesse en 2023, dans la continuité de 2022 :

- le 2ème édition du Forum des professionnels de la Jeunesse : 8 000 €
- la 3ème édition de la Journées Nationale des Assistantes Maternelles : 6 000 €

Elaborer et décliner une offre de service innovante et adaptée

Politique Jeunesse

Un proposition nouvelle pour cette année 2023 est de financer 10 places dans les sessions BAFA existantes pour les besoins propres de GrandAngoulême et de son territoire en personnel d'animation qualifié, sous condition d'engagement à rester sur le territoire pour la réalisation du stage BAFA (coût 10 000 €)

Petite Enfance :

RELAIS PETITE ENFANCE :

Le nouveau référentiel des RPE demande le financement de nouvelles missions, comme la mise en place de temps d'analyse de la pratique professionnelles pour les Assistantes Maternelles. Pour les 2 RPE communautaires, le coût est de 2 000 €

CRECHE :

La présence d'un personnel suffisant et qualifié étant la principale plus-value des services Petites Enfance, il est proposé de renforcer le personnel de la crèche par 1 ETP pour la brigade de remplacement (2 ETP au lieu d'1 seul actuellement), pour palier notamment les absences plus importantes et la mise en place des jours de sujétions (coût 25 000 €)

Afin de former et de fidéliser du personnel Petite Enfance actuellement en pénurie, il est proposé de recruter un/une 1 APPRENTIE AP (Auxiliaire Puer) ou EJE : coût 20 000 € (recette nouvelle potentielle).

A noter que la crèche des Poussins bénéficiera en 2023 de recettes nouvelles et complémentaires :
+ 78 000 € de recettes nouvelles CAF « Bonus Territoire »

17 000 € d'optimisation recettes CAF/Crèche Pour Tous/part.familiales

36 600 € suite à l'obtention d'un Appel à Projet ARS sur les « 1000 premiers jours de

l'enfant », permettant l'élargissement de l'équipe pluridisciplinaire de la crèche avec le recrutement d'une Psychomotricienne.

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Enfance :

ALVEOLE : La co-construction d'un projet commun entre les équipements Enfance-Jeunesse et l'Ecole d'Art à Dirac, dans l'objectif d'intégrer une dimension culturelle forte à la politique éducative de l'ALVEOLE, pourrait induire des fonctionnements conjoint et une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH à la rentrée 2023 (24 enfants de + de 6 ans supplémentaires),

Ce projet commun permettrait de répondre à la demande des familles, actuellement nombreuses sur liste d'attente pour les mercredis et les vacances, tout en renforçant les passerelles entre les équipements de GrandAngoulême et en optimisant le coût de fonctionnement (de l'ordre de 3 000€ en fonctionnement et 1 animateur à temps non complet (coût 5 000 €). L'augmentation des places d'accueil induirait des recettes complémentaires de l'ordre de 3 000 €.

CUISINE CENTRALE :

La prise en compte de l'inflation (9 400 €), la poursuite de l'augmentation de la part du Bio (6 000 €) et l'adaptation à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis ALVEOLE (5 300 €) entraînera une augmentation globale des coûts de 20 700 €.

A cela s'ajoute également la demande de recrutement d'un agent (apprenti /aide cuisinier) soit 0,8 ETP annualisés, à la place des heures supplémentaires) pour faire face à la polyvalence des demandes (productions et livraisons de repas crèches + ALSH, les deux en multisites + piqués- niques) : coût 20 000 € (recettes supplémentaire possible).

Soutenir la parentalité

Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents à Roulet :

Pour mieux répondre à la thématique de la parentalité, mise en avant dans le projet d'agglomération et la convention Territoriale Globale signée par les 38 communes, il sera proposé de mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents dans le bâtiment du Relais Petite Enfance de Roulet, sur le modèle du LAEP communautaire existant à Dignac. Les frais d'investissement et de fonctionnement sont quasi nuls, l'essentiel des coûts concernant le recrutement de 0,4 ETP d'Educatrice Jeunes Enfants (0,2x 2) coût : 10 000 €, avec recettes CAF supplémentaires (environ 5 000 €).

Mobilités Durables des élèves

La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale au travers d'actions reconduites en 2023 et qui s'inscrivent dans l'objectif 1 du schéma des mobilités « Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif ». L'Agglomération veille en effet à offrir des services de transports adaptés aux besoins des familles au travers un réseau de lignes de transport scolaire. En 2023, pour les lignes de transports non-urbains complémentaires au réseau mobius, un budget prévisionnel de 900 k€ HT est proposé afin de transporter les collégiens/lycéens domiciliés dans les communes les plus excentrées vers leurs établissements de secteur.

103 - Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Soutenir les publics les plus fragiles

Dans le cadre du partenariat avec la ville d'Angoulême, et en lien avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, GrandAngoulême participera à la **mission de suivi de l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) de la commune** à hauteur de 35 K€ par an. Parallèlement, la ville souhaite mener une **étude pré opérationnelle de préfiguration d'une nouvelle l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain**

(OPAH RU) pour un démarrage début 2024. Cette étude vise à définir de nouveaux objectifs tenant compte des effets de la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) et de l'évolution du marché de l'immobilier. Une somme nouvelle de 25 K€ pourrait être prouvée à cet effet.

Début 2022, GrandAngoulême a conclu un marché avec l'association SOLIHA pour une durée de 5 ans afin d'assurer les **missions de suivi animation l'OPAH RU multi sites** et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des ménages.

L'opérateur assure l'animation générale du programme par la réalisation de permanences hebdomadaires en commune afin de renseigner et d'accompagner les porteurs de projets. Il a également une mission de prospection et d'incitation à la réhabilitation afin de mobiliser les propriétaires pour qu'ils s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur bien.

D'autre part, l'opérateur est chargé d'accompagner les ménages, sous conditions de ressources, dans la définition du programme de travaux et la constitution des dossiers de demande de subvention.

Cette prestation est estimée à 210 K€/an et est cofinancée par l'ANAH à hauteur de 80%.

Dans le cadre de sa politique de **lutte contre l'habitat indigne**, GrandAngoulême soutient la réalisation des contrôles de décence portés par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités. Afin d'accompagner le déploiement du Permis de Louer et la lutte contre l'habitat indigne sur les communes volontaires du territoire, Angoulême, Gond Pontouvre, L'Isle D'Espagnac et Ruelle sur Touvre, à compter du printemps 2023, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités qui réalisera les visites des logements pour en attester la décence en amont de la mise en location.

L'agglomération poursuivra par ailleurs :

- sa participation annuelle au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 15 K€
- Son adhésion à l'AFIPADE permet d'accéder au fichier partagé de gestion de la demande de logement social pour le suivi de la politique de peuplement notamment lors de la Conférence intercommunale du logement coprésidée par la Préfète et le Président de GrandAngoulême.

En investissement, seront inscrits les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des différentes autorisations de programme du PLH.

Ainsi, sur l'**AP 74 Publics spécifiques 2020-2025, 75 K € en crédits de paiement sont prévus** pour soutenir les opérations en faveur des publics spécifiques telles que les haltes de nuit, les lits haltes soin santé ou encore des projets pour les gens du voyage.

Soutenir la production et a réhabilitation de logements locatifs publics

Au titre de l'AP 21 PCS 2014-2020 production nouvelle, 200 K€ de CP sont prévus à ce stade.

Cette autorisation de programme concerne le soutien à la production de logements sociaux publics en neuf ou en acquisition amélioration dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2014-2020.

En 2023, il s'agira de solder 3 opérations, de verser l'acompte intermédiaire pour une opération et le 1^{er} acompte pour 2 opérations.

Au titre de l'AP 52 Production nouvelle 2019-2020, 350 K € de CP sont prévus à ce stade. Cette autorisation de programme concerne le soutien à la production de logements sociaux publics en neuf ou en acquisition amélioration sur la période transitoire entre les PLH 2014-2020 et 2020-2025.

016-200071827-20230124-2023_01_Q2-DE

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Accuse certifié exécutoire

Les projets subventionnés ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2019/2020, validés par délibération du 15 octobre 2019.

En 2023, les versements concernent 9 opérations dont 6 sur Angoulême. En effet, la Ville d'Angoulême a mené une réflexion autour de sa contribution à hauteur de 20 % du montant de la subvention de GrandAngoulême. Dans cette attente, les signatures des conventions (déclenchant la subvention de GrandAngoulême) entre les bailleurs, GrandAngoulême et Angoulême ont été retardées et devraient l'être d'ici la fin de l'année.

Au titre de l'AP 53 Réhabilitation 2019-2020, 70 700 € de CP sont prévus à ce stade.

Cette autorisation de programme concerne la réhabilitation du parc social des bailleurs sociaux publics sur la période transitoire entre les PLH 2014-2020 et 2020-2025. Les projets subventionnés ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2019/2020, validés par délibération du 15 octobre 2019.

En 2023, une opération sera soldée et deux autres recevront leur 1er acompte.

Au titre de l'AP 68 Production nouvelle 2020-2025, 450 K € sont prévus à ce stade.

Cette autorisation de programme concerne le soutien à la production de logements sociaux publics en neuf ou en acquisition amélioration dans le cadre du PLH 2020-2025. Les projets subventionnés ont été retenus dans le cadre des appels à projet 2021 et 2022 respectivement validés par délibération du 8 juillet 2021 et décision du 1er juillet 2022.

Au titre de l'AP 69 Réhabilitation 2020-2025, 100 K € sont prévus à ce stade.

Cette autorisation de programme concerne la réhabilitation du parc social des bailleurs sociaux publics dans le cadre du PLH 2020-2025. Les projets subventionnés ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2022, validés par décision du 1er juillet 2022.

En 2023, les deux opérations concernées seront soldées.

Opération de Renouvellement Urbain

2023 marquera la montée en puissance du déploiement de l'ORU. Un grand nombre d'opérations de reconstitution et d'opérations de réhabilitation doit démarrer selon le calendrier opérationnel prévisionnel.

Ainsi, les dépenses 2023 en investissement liées aux soutiens des opérations habitat s'élèvent à :

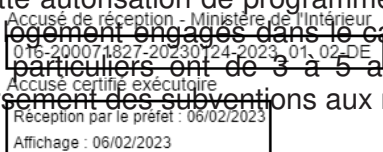
- Reconstitution : 800 000 €
- Réhabilitation : 481 250 €

Dans le but d'informer, d'accompagner les habitants de Bel Air – Grand Font sur la bonne compréhension du projet et son déploiement mais également de valoriser le projet et les investissements réalisés, les services ORU et communication travaillent sur un projet commun de vidéo et d'application décrivant le projet de renouvellement urbain de Bel Air Grand Font. Ce projet nécessite l'acquisition d'un support numérique de présentation telle une borne numérique qui sera installée à la Maison des Projets de Bel Air Grand Font et sera dans la mesure du possible mobile.

Favoriser l'accession à la propriété et l'amélioration des logements

Au titre de l'AP 20 Habitat indigne 2014-2020, 181 K € de CP sont prévus à ce stade.

Cette autorisation de programme concerne des projets d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement engagés dans le cadre du PLH 2014-2020. Conformément au règlement de l'ANAH, les particuliers ont de 3 à 5 ans pour réaliser leurs travaux. L'enveloppe vise à permettre le versement des subventions aux ménages qui demanderont leur paiement en 2023.



Au titre de l'AP 35 Coup de pouce sortie de vacance 2014-2020 : 8 K € de CP sont prévus à ce stade

Cette autorisation de programme vise à soutenir les projets d'acquisition d'immeubles anciens vacants sous condition de remise sur le marché locatifs de logements familiaux. Les projets ont été engagés dans le cadre du PLH 2014-2020. Il n'y a pas de demande nouvelle pour l'année 2023 ; le solde de l'année 2022 sera réinscrit en 2023.

Au titre de l'AP 70 PIG communautaire et OPAH RU multi sites 2020-2025 : 250 K € de CP sont prévus à ce stade

Depuis le lancement du nouveau PLH 2020-2025 et suite au démarrage du PIG et de l'OPAH RU multi sites en janvier 2022, plus de 200 dossiers ont été déposés pour des projets d'amélioration de la performance énergétique ou d'adaptation du logement au vieillissement. L'enveloppe vise à couvrir les demandes de versement de subventions qui interviendront en 2023.

Au titre de l'AP 71 OPAH RU ville d'Angoulême 2020-2025: 100 K € de CP sont prévus à ce stade

La ville d'Angoulême a prolongé l'OPAH RU jusqu'en décembre 2023. L'enveloppe vise à couvrir les projets agréés par l'ANAH, la commune et l'agglomération qui arriveront à terme en 2023.

Au titre de l'AP 72 Pass investissement 2020-2025 : 60K € de CP sont prévus à ce stade

L'enveloppe demandée vise à permettre le versement du solde sur des projets engagés en 2021 et 2022, ainsi qu'à soutenir 3 à 5 dossiers sur l'année 2023.

Au titre de l'AP 73 Accession à la propriété 2020-2025 : 250 K € de CP sont prévus à ce stade

Le Pass Accession accorde un financement aux ménages modestes et très modestes pour acquérir leur résidence principale dans l'ancien sous condition de rénovation énergétique globale. L'enveloppe demandée vise à soutenir 40 à 45 projets en 2023, correspondant à la moyenne annuelle des demandes de subventions reçues.

Nouvelles actions

- **APCP Réhabilitation des opérations de Bel Air Grand Font : 1,1 K €**

Il s'agit de la création d'une APCP nouvelle afin d'accompagner les actions de réhabilitation des bailleurs sur le quartier Bel Air Grand Font qui ne sont pas inscrites dans la convention NPNRU. Les premiers crédits de paiement de cette nouvelle APCP seront prévus en 2023.

Les crédits seront étalés sur 5 ans à répartition égale de 2023 à 2027 soit 200 K €/an et 300 K € en 2027 afin de tenir compte des capacités financières de GrandAngoulême.

- **Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'évaluation à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 : 50 K €**

L'évaluation du PLH est une obligation réglementaire fixée dans le code de la construction et de l'habitation. Le montant prévisionnel de l'évaluation est fixé à 50 000 € pour le recrutement d'un bureau d'étude.

104 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies au titre de la politique culturelle :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

- La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
- La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
- La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
- L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
- La politique de l'image : enjeu de démocratisation

En cohérence avec son projet de développement culturel défini fin 2022 et lancé officiellement en 2023 jusqu'en 2026, il est proposé de privilégier la mise en œuvre concrète des projets (plan d'actions) aux côtés des partenaires et des habitants pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique.

Les équipements et services culturels de Gandangoulême, acteurs de la démarche, s'en inspirent également dans l'écriture de leurs projets d'établissement, du Conservatoire et de l'Ecole d'art, et des projets culturels de l'Alpha, du Pays d'art et d'histoire et de la NEF.

Les actions nouvelles (liées à de nouvelles dépenses) prévues dans ces projets artistiques sont, considérant la situation budgétaire, reportées en très large partie en 2024.

Les actions de l'ensemble de la direction culture présentées ci-dessous sont corrélées à un budget communication d'un montant prévisionnel pour 2023 de plus de 100 K€.

L'augmentation du budget de la politique culturelle et de l'image s'explique essentiellement par de nouvelles lignes affectées au Budget Culture et Image qui étaient initialement gérées par la direction du développement économique, il s'agit du financement de l'EESI (+210 000 €) et de MAGELIS (+300 000 €), par ailleurs, dans le cadre la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt commun direction de la cohésion/ culture, un transfert (+5000€) est réalisé au profit du Budget Culture, enfin, le budget comprend certaines nouvelles dépenses liées à la création du futur sentier métropolitain (+44 573 €), ces dernières étant compensées en totalité par des recettes Hub In.

L'évolution du budget de la politique culturelle et de l'image en lui même est fortement contenue (+ 6 810€).

Développer la lecture chez les plus jeunes

L'ALPHA :

L'Alpha est le lieu où convivialité, culture, étude, échanges et loisirs cohabitent afin de donner gratuitement à chaque citoyen l'opportunité de s'épanouir, répondant ainsi aux missions des bibliothèques édictées par le [Manifeste de l'UNESCO sur la lecture publique](#). La médiathèque de 5500 m² est composée de cinq espaces appelés « Mondes », où se répartissent 220 000 documents, parmi lesquels 200 titres de presse, des livres, des livres audio, des CD, des DVD ou encore des livres anciens. En 2022 l'Alpha construit un nouveau Projet Culturel Scientifique Educatif et Social avec le public, l'équipe et ses partenaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : le budget 2023 sera construit sans dépenses nouvelles.

Actions maintenues : actions structurantes - sans dépenses nouvelles

- | | |
|--|-----------|
| • Acquisitions | 185 000 € |
| Maintien du taux de renouvellement des collections pour garder la cohérence des collections | |
| • Action culturelle (dont 3 programmes d'animation culturelle) | 52 000 € |
| Janvier/juin - Été - Septembre/décembre pour mettre en valeur l'animation culturelle portée par les mondes | |

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

16-2023-00007-2023-0001-01-10-REF

Accusé de réception par le préfet

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Actions nouvelles : *sans dépenses nouvelles, en réduisant les lignes de gardiennage et d'entretien.*

- Reconquête des publics et une meilleure visibilité de l'Alpha – **2 temps forts 13 000€**
 - L'Alphabulleuse : en septembre
 - Semaine thématique : en mars

Budget communication nécessaire :

- 2 temps forts : **5 000 €**
- Valorisation du Projet culturel Scientifique Educatif et Social auprès de la population et des élus : **3 000 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT

Actions maintenues

- **Mobilier et petit équipement** 5 000 €

Permet de renouveler les présentoirs dans les espaces ou de répondre à du remplacement de matériel audio

Actions nouvelles – Mise en œuvre du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social

- **Etudes** + 25 000 €

Il est proposé le lancement d'une AMO étude du réaménagement des espaces d'accueil en lien avec les priorités du projet culturel : des bibliothèques plus proche et plus attractives.

Ce projet est en lien avec la dynamique du PCSES qui vise une nouvelle attractivité pour l'équipement :

- Adaptation aux nouvelles pratiques
- Meilleur accueil des usagers
- Conquête des publics

Subvention DRAC :

- *Recette de 50 % du coût des études*
- *Recette de 35 à 40% du coût des études du budget de réaménagement*

Si le projet d'aménagement et la demande de subvention est déposée en 2024 – la subvention sera à percevoir en intégralité en 2024.

Utiliser la nature comme espace d'expression artistique

LE PROJET DE SENTIER METROPOLITAIN

GrandAngoulême est aujourd'hui engagé dans un projet de coopération, financé par l'Union Européenne intitulé « Hubs of innovation » ou « Hub In », au côté de sept autres villes européennes.

Ce projet vise à contribuer à la transformation et à la régénération des aires urbaines historiques, tout en préservant l'identité culturelle et sociale de chaque territoire, ainsi que l'environnement. Le projet pilote retenu par GrandAngoulême pour répondre à ces enjeux et contribuer aux réflexions sera, le Sentier Métropolitain.

Les dépenses sont entièrement compensées jusqu'en août 2024 (fin du partenariat) par une subvention européenne de 536 000€ (147 009,33€ à percevoir en 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Actions maintenues

- **Abonnement Electre** 16 000 €
Catalogue de données bibliographiques
- **Plateforme Sésame** 22 000 €
Offre gratuite de services numériques aux usagers du RILP (en partenariat avec le Conseil départemental)

DEPENSES INVESTISSEMENT

Actions nouvelles sur le budget DSI

14 000 €

- **Prestation C3RB**
Prévision intégration des médiathèques de Brie, Champniers, Asnière, Balzac et Soyaux au SIGB du réseau et formation des bibliothécaires

- **PAPILLON LECTURE :**

Actions nouvelles : actions structurants - sans dépenses nouvelles, rééquilibrage entre le budget des Acquisitions et action culturelle

- **Action culturelle** 8 800 €
Intensifier la programmation culturelle pour rayonner sur l'ensemble du territoire
Propositions : Voyage lecture dans les écoles, rencontres d'auteurs, spectacles

POLITIQUE EVENEMENTIELLE :

L'agglomération mène une politique événementielle de diffusion culturelle et patrimoniale sur son territoire afin de répondre aux besoins de ses habitants et de ses communes. Le budget est construit à budget constant.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Actions maintenues :

- Diffusion culturelle, événementielle et patrimoniales : 167 000 €
 - Soirs bleus, Mars en Braconnne, fantômes
- Soutien à la création et à la diffusion artistique : 163 250 €
 - Subventions culturelles (AMI, Label de coopération culturelle et aide à la création) et GIP Café culture

Action nouvelle : sans nouvelles dépenses

- Soutien à la création et à la diffusion artistique :
 - AMI « territoire de culture et de cohésion » - ligne 5 000 €
transférée du Budget Cohésion sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

DEPENSES INVESTISSEMENT

Réception par le préfet : 06/02/2023

Actions maintenues :

- Fonds concours : 75 000 €

Action nouvelle : sans nouvelles dépenses en 2023

- Projet de réhabilitation de la NEF - NEF 3

AP 150 000 €
CP en 2024

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – NOUVEAU LABEL A 38 COMMUNES :

Dans le cadre de la programmation tout public le service Pays d'art et d'histoire propose des actions de valorisation des patrimoines, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie des 38 communes : visites tout public, ateliers, conférences, gestion du label « Pays d'art et d'histoire », visites du Trésor de la Cathédrale, Université en Angoumois, publications, recherche. En 2023, la convention Pays d'Art et d'Histoire sera renégociée, en lien avec la DRAC afin d'étendre le label sera étendu aux 38 communes en 2024, avec une véritable politique patrimoniale de territoire.

En raison d'une priorisation de la renégociation de la convention et du report des projets numériques de valorisation patrimoniale, le budget de fonctionnement est revu à la baisse en 2023 et aucun investissement n'est prévu en 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Actions maintenues : *envergure réduite en raison de la renégociation du label (- 13000€)*

- Valorisation et médiation du patrimoine : agendas, programmation estivale, Université en Angoumois, Visites du Trésor, Journées Nationales de l'Architecture, Journées Européennes du Patrimoine, PEAC.

Actions nouvelles : *sans dépenses nouvel en 2023*

- Renégociation convention et extension Label Pays d'art

Budget communication nécessaire :

- Valorisation du nouveau label : **4 450 €**

L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen

ECOLE D'ART :

L'école d'art est un service public communautaire, c'est un lieu où pratiques amateurs, scolaires du primaire jusqu'au lycée (PEAC) et formation supérieure (Classe Prépa) se croisent. Jeunes et adultes en phase d'initiation ou de perfectionnement cherchent à sensibiliser leur regard et leurs ambitions esthétiques. Le cursus post-bac permet aux jeunes du territoire d'accéder à une formation supérieure artistique (taux de réussite 98%) dans un souci d'égalité des chances (boursiers).

Afin de répondre aux enjeux du projet de développement culturel, l'attractivité de l'école d'art à Dirac se construira autour des activités liées à l'artisanat, qui en raison de leur succès seront renforcées (tournage argile, céramique) et des enjeux d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec la direction de la cohésion sociale et l'Alpha.

Le budget sera construit sans augmentation en fonctionnement.

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME

Le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême est un service public communautaire agréé par l'État en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental. Fort de 944 élèves, l'établissement dispense un enseignement de qualité en musique, danse et théâtre. Fruit d'un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale. 5 orchestres et théâtre à l'école fonctionnent chaque semaine avec 150 élèves répartis sur le territoire de GrandAngoulême. L'éventail de formations offertes au CRD s'étend de l'éveil dès 4 ans jusqu'aux cursus pré-professionnels menant aux formations supérieures, avec un taux de réussite important (90% en 2022).

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Actions maintenues : actions structurantes

- **Location extérieures :** 20 900€
Maintien des cours à la MJC Louis Aragon, espace Lucien Petit (+1500€), Hélène Boucher, l'Éperon.
- **Action culturelle** / entre 110 et 150 dates par an sur tout le territoire de GA / projets pédagogiques et artistiques, concerts d'élèves, orchestres / classes de maître / partenariats avec des associations locales ... 18 000€
- **Entretien réparation instruments** : entretien du parc / accords des pianos de l'établissement : 13 200€
- **Augmentation de l'enveloppe GUSO :** 4 000€

Afin de pouvoir assurer toutes les représentations annuelles de l'établissement, augmentation en cohérence avec les besoins réels.

Actions nouvelles : sans dépenses nouvelles

- **Songe de François 1^{er} :** 8 000€

Commande politique, action d'ampleur menée sur 2023 et 2024 en partenariat avec la ville d'Angoulême, l'Alpha, le PAH, le MAAM, la scène nationale, l'EDM,...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Parc instrumental : évolution du budget d'investissement dédié aux instruments du conservatoire, en cohérence avec le projet d'établissement, en vue de maintenir l'état du parc instrumental (valeur d'achat de 1 181 000€ pour 149 000€ en valeur nette comptable). : + 30 000€

SERVICE CULTURE :

Parcours d'Education Artistique et Culturel – Label 100% EAC

GrandAngoulême est engagé dans une démarche volontariste visant à accompagner l'accès à la culture du jeune public : fréquentation régulière des structures culturelles, rencontres avec les œuvres et les artistes, enseignements artistiques de qualité notamment. Une priorité, par ailleurs réaffirmée dans le développement du projet culturel d'agglomération. Pas de dépense nouvelle.

Rendre plus lisible et intégrer à la stratégie culturelle de l'agglomération le soutien aux industries culturelles et créatives

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023
La culture et l'économie créative font partie de l'ADN de GrandAngoulême, de son « image de marque ». La direction de la culture, nouvellement nommée, direction de la culture et de l'image, s'inscrit dans une démarche de valorisation, de lisibilité et de démocratisation de la filière de l'image.

Actions maintenues : actions structurantes

- Subvention pour le FIBD : *reconduite* 554 350 €
 - Dépense investissement : *dépense nouvelle* 88 000 €
- Subvention pour le FFA : *reconduite* 75 000 €
- Plan auteurs :
 - Contribution financement juriste propriété intellectuelle 7 560 €
 - Des parcours ateliers artiste itinérants et cinéma d'animation dans le cadre du dispositif des PEAC (budget PEAC)
 - Création visuelle par des artistes/illustrateurs locaux de nos supports de communication (budget communication)

Nouveautés sans évolution budgétaire

- Intégration de l'EESI au budget culture 2023 210 000 €
- Intégration du pôle MAGELIS au budget culture 2023 :
 - Dépenses fonctionnement 300 000 €
 - Dépenses investissement 300 000 €

La politique de mobilités durables contribue également à cet enjeu de manière transversale notamment au travers d'actions reconduites en 2023 (mise à disposition de navettes événementielles pour le FIBD, le circuit des remparts, la NEF) mais aussi par le biais d'une action spécifique 2023 visant à soutenir la création d'un Bus décoré pour les 50 ans du FIBD. Le budget consacré par l'agglomération à la mise en place de navettes événementielles est de 19 k€ HT/an (services spécifiques définis par GA et intégré au contrat STGA).

105 - La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale

Afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, en correspondance avec la feuille de route votée en 2022, la politique sportive s'articule autour de 4 grands axes :

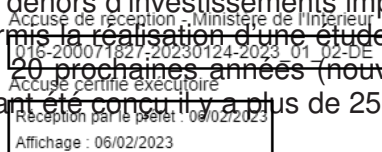
Favoriser l'accès au sport pour tous

Nautilus :

La fréquentation s'établira probablement en 2022 autour de 320 000 entrées d'ici la fin de l'année contre 389 000 passages en 2019 et 179 000 en 2021 (fermeture au grand public de janvier à mai inclus). Le niveau de fréquentation se rapproche donc d'une année avant covid.

Concernant le fonctionnement de l'équipement, le gros changement intervient avec la rénovation des groupes froids de la patinoire qui vont permettre de récupérer les calories de la patinoire pour le préchauffage de l'eau des bassins. Pour le moment, ce dispositif est fonctionnel mais en période de test et de régulation.

En dehors d'investissements importants, il n'est pas prévu de dépenses pour de nouveaux projets, hormis la réalisation d'une étude permettant d'envisager un plan guide des évolutions du site pour les 20 prochaines années (nouveaux besoins, optimisation des espaces non utilisés etc.), le site ayant été conçu il y a plus de 25 ans.



Il est à noter une dépense nouvelle pour des actions de médiation qui seraient confiées à Oméga, du fait de la croissance d'accueil de publics difficiles.

Baignades de Marsac et Vindelle :

La fréquentation des baignades de Vindelle et Marsac a atteint des records en 2022, qui s'explique en grande partie par la météo qui a été exceptionnelle en 2022, respectivement 4 723 et 6 124 personnes contre une moyenne de 1700 et 2500 en 2021.

Les propositions budgétaires sont quasiment identiques à 2022.

Stade d'athlétisme :

Aucune évolution est à noter sur le fonctionnement du site, en dehors de la finalisation du projet de buvette pour le G2A et de l'aire de lancer de marteau

Gymnase de Dirac :

Aucune évolution est à noter sur le fonctionnement du site,

Centre sportif :

Les projections budgétaires reprennent les bases des années précédentes.

Centre équestre GrandAngoulême:

Le site a fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service public signé avec l'UCPA. Les dépenses liées à cet équipement sont essentiellement contractuelles, et à la mise en place du PEAPS équitation.

Forum sport santé environnement :

Véritable vitrine pour les associations sportives du territoire, les visiteurs représentent environ 10% de la population du territoire, associent plus de 1 700 bénévoles, plus de 135 exposants (associations partenaires...), une quinzaine de partenaires publics et privés.

Les budget 2023 sera constant.

Dispositif Parcours d'Education des Activités Physiques et Sportive :

Selon les orientations de la feuille de route sport, le dispositif a été mis en œuvre en octobre 2022 avec mise en place de l'équitation scolaire, il se poursuivra en 2023 avec le dispositif « savoir rouler à vélo ». Sur le volet équitation, 8 communes participent au dispositif en 2022. Ce chiffre devrait largement évoluer en 2023.

Fonds de concours

Actions récurrentes :

Le projet de budget sera de 276 000 €, identique à celui de 2022 permettant d'accompagner

les projets municipaux

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Action nouvelle

Il est proposé le lancement d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire (communes et communauté) afin de mieux appréhender les investissements à venir, les potentiels

d'utilisations et/ou de mutualisation, les besoins du territoire. Le montant est estimé à 30 000 € (il n'a pas pu être réalisé en 2022 alors qu'il était inscrit et fléché dans la feuille de route sport).

Soutenir le sport de haut niveau

Soutien au sport amateur, aux équipes semi-professionnelles et professionnelles, sportifs inscrits sur liste ministérielle

La principale évolution concerne l'augmentation de la participation à la SAS Pro SAXV pour un montant de 60 000 €

Promouvoir le sport comme vecteur santé et bien-être

Il n'y aura pas d'inscription spécifique sur ce thème en 2023, l'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre et au suivi de la maison sport santé GrandAngoulême sur le plan d'eau de St Yrieix, décidée fin 2022, grâce à au soutien de nombreux partenaires.

Prise en compte responsable de l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive

La création d'un label « manifestation sportive propre et durable » ne nécessite pas pour l'année 2023 de nouvelles inscriptions.

La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale notamment au travers d'une action reconduite en 2023 qui consiste à mettre à disposition des navettes pour les foulées d'Angoulême. Le budget consacré par l'agglomération à la mise en place de navettes événementielles est de 19 k€ HT/an (services spécifiques définis par GA et intégré au contrat STGA).

106 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales

A travers le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » plusieurs priorités ont été données à la politique touristique :

- Construire une stratégie touristique au-delà des festivals
- Prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale
- Préserver et valoriser la nature notamment autour du fleuve Charente et ses affluents (pilier 2)

Les orientations 2023 concernent essentiellement :

- La subvention au budget annexe du Camping du plan d'eau de Saint Yrieix, d'un montant de 90 000€ en stabilité en comparaison à 2022 dû notamment à une nouvelle dynamique commerciale (voir chapitre budget annexe camoing)

Le financement de l'OTPA pour un montant de 547 000€ en fonctionnement à l'identique de 2022 et 6 000€ en investissement pour le financement de la dématérialisation du pass

découverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02_1DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 06/02/2023

Affiché

- La gestion de Port l'Houmeau comprenant le contrat avec le régisseur, la redevance au Département, une étude sur les modes d'exploitation du port pour 32 000 €
- La mise en place de la signalétique randonnée au départ des boucles de randonnée et la mise en tourisme de la coulée verte (travail mené dans le cadre du GT Tourisme) pour un montant de 60 000€ en investissement et de 4 000€ en fonctionnement

Construire une stratégie touristique au-delà des festivals à travers son histoire, ses richesses patrimoniales et naturelles

L'OTPA, bras armé de GA en matière de politique touristique : La feuille de route à l'OTPA débouche sur une nouvelle convention d'objectifs, intégrant les besoins du territoire à 38 communes, la mise en œuvre d'un programme d'actions défini conjointement, et une nouvelle répartition des actions entre GrandAngoulême et l'OT. Ainsi ce dernier se voit intégralement chargé des missions de promotion et commercialisation de la destination, de la fédération des acteurs locaux et de l'information des visiteurs. Une subvention d'investissement sera prévu pour la mise en place du pass découverte dématérialisé

GrandAngoulême poursuit son **schéma directeur de la randonnée** par la création de circuits de randonnée en lien avec les communes, en effectuant des prestations de balisages et en implantant de la signalétique au départ des boucles.

L'agglomération a entamé une réflexion avec le Groupe de travail tourisme afin **de mettre en tourisme le chemin de randonnée de la coulée verte** en réfléchissant à un autre mode de médiation que des panneaux d'informations (exemple sentier art et nature)

Les coopérations de GrandAngoulême concernant le contrat de destination Cognac ainsi que la Flow vélo.

La valorisation et l'aménagement du Fleuve Charente :

o **Action récurrente – Gestion du Port l'Houmeau**

GrandAngoulême est lié au Département à travers un contrat de concession pour la gestion du Port l'Houmeau. A ce titre GrandAngoulême délègue la gestion du Port (régie) à l'EURL le Port d'Angoulême Fléac, géré par M. Pierre-Marie CHEVAILLIER.

Les principales dépenses de fonctionnement comprennent la régie du port (prévision de 17 K€), la redevance versée au Département, concédant, pour 5 K€, et une étude sur le mode de gestion du port 10k€.

Les recettes, à hauteur de 6 K€, sont exclusivement liées aux redevances d'amarrage des bateaux, activité gérée en régie.

o **Action nouvelle - La création d'une baignade urbaine sur Bourgine**

La création de cette baignade urbaine répond à différents enjeux d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité, de réappropriation des berges du Fleuve Charente, c'est également une forte demande de la population. Le site sera aménagé et surveillé pour éviter la baignade sauvage et dangereuse, elle renforcera l'offre d'activité et de loisirs estivaux sur un site naturel déjà fréquenté, elle contribuera à développer l'attractivité du lieu en synergie avec les activités et projets en cours ou lancés par la Ville et GrandAngoulême. En 2023, sera engagée la phase d'étude en amont.

Mobilités Durables

La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale au travers d'actions conduites en 2023 et qui s'inscrivent dans l'objectif 4 du schéma des mobilités «Rendre le territoire plus cyclable ». Il s'agit au travers de cet objectif de développer les grandes continuités et liaisons de proximité du schéma cyclable d'agglomération en connexion avec la flow velo (armature du réseau). Pour 2023, le budget proposé pour soutenir la création d'aménagements cyclables est de 400 k€ HT (fond de concours aux communes).

107 - Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants

Organiser et renforcer les synergies et les partenariats

La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale par le biais d'un partenariat avec movibus via une convention d'objectifs qui vise à développer un service de Transport Solidaire et d'Utilité Sociale. Cette action s'inscrit dans l'objectif 1 du schéma des mobilités «Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif ». Pour 2023, le budget proposé pour ce partenariat est de 150 k€ HT. Cf. 204

Améliorer l'offre de soins de premier recours

GrandAngoulême poursuit son action de promotion du territoire visant à limiter l'érosion en matière d'offre de soins de premier recours, aux côtés du Département et des communes, en lien avec l'ARS et les partenaires du territoire (CHA, CPTS etc.).

En 2023, il s'agit de poursuivre les actions de la feuille de route Santé, par le développement :

- Des réseaux avec les partenaires (adhésions aux 4 CPTS du territoire);
- De l'attractivité du territoire notamment vis-à-vis des internes (logement des internes, stand sur les congrès et journées de découverte du territoire).

Prendre en compte la santé environnementale et développer la prévention

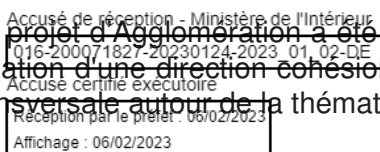
Le service Santé poursuivra en 2023 le travail engagé sur la santé environnementale, notamment par l'organisation de conférences, et développera une action de prévention avec l'ouverture de la Maison Sport-Santé GrandAngoulême.

La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale au travers d'actions reconduites en 2023 et qui s'inscrivent dans l'objectif 1 du schéma des mobilités «Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif ». Il s'agit tout particulièrement de la poursuite du programme de mise en accessibilité des stations de bus pour les personnes à mobilité réduite (budget proposé de 600 k€ HT en 2023) et de la fiabilisation du service de transport à la demande adapté mobius. Cf. 204.

108 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030» a identifié dans son pilier 1 la nécessité d'être un territoire répondant aux besoins de tous ses habitants et de construire une politique publique plus inclusive. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes .

Ce projet d'Agglomération a été décliné dans l'organisation administrative de la collectivité avec la création d'une direction cohésion sociale regroupant des services existants et créant une mission transversale autour de la thématique égalitaire.



Création d'une ligne de subventions cohésion sociale de 65 500 € dont 46 % de transfert du budget politique de la ville

- Transfert de conventions et subventions du budget politique de la ville à celui de la cohésion sociale pour 30 500 € : convention CIDFF -Point accès aux droits , intervenant social au commissariat- convention France Victimes et subventions à attribuer dans le cadre de la cohésion sociale

Création d'une ligne AMO pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS): (25 K€)

Les analyses des besoins sociaux ne peuvent plus s'en tenir à l'échelle communale mais doivent intégrer l'échelle intercommunale, les bassins de vie - pour mieux tenir compte des besoins quotidiens des populations : notamment la problématique du vieillissement de la population .Cette ABS - démarche de diagnostic partagé - permettra d'enclencher une véritable réflexion transversale sur l'intégration des politiques de cohésion sociale dans les politiques publiques conduites.

Pour une participation responsable et citoyenne : mettre l'humain au cœur du projet

L'ORU de Bel Air – Grand Font et de l'Etang des Moines entre dans sa phase opérationnelle la plus intense sur la période 2023-2024. Si au cours des dernières années, le service ORU s'est attaché à accompagner les partenaires du renouvellement urbain sur la prise en compte d'enjeux stratégiques environnementaux, égalité, santé (organisation de séminaires), le service doit à présent accompagner les habitants au cours de ces importantes transformations par des petites actions de concertation, d'information, de sensibilisation.

Faire de l'éducation la clé de voute d'une politique de cohésion

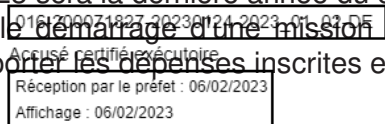
La politique de mobilités durables contribue à cet enjeu de manière transversale au travers d'actions proposées pour 2023 pour répondre à l'objectif 5 du schéma des mobilités « Accompagner les changements de comportements » : il s'agit d'apporter, au travers du conseil en mobilité (ressources internes GA), une sensibilisation à l'éco-mobilité via l'éducation. Cf. 204.

Faire de l'égalité femmes/hommes un enjeu transversal aux politiques publiques

Création d'une nouvelle ligne « soutien et développement des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes (animation et prestations de service essentiellement) » : 10 000 €

Engager la nouvelle Politique de la ville

2023 sera la dernière année du contrat de ville signé en 2015, c'est la fin de la mission d'évaluation et le démarrage d'une mission d'appui pour l'élaboration du prochain contrat. Il est proposé de reporter les dépenses inscrites en 2022.



- Mise en œuvre de la coordination de Cité de l'Emploi année 2 : actions spécifiques d'accompagnement et appel à projets en lien avec les JO 2024 (recettes obtenues à 100 % en 2022).
- Fin de la convention avec la Mission Locale sur la mission de coordination linguistique. Réflexion en cours avec le Département et la Préfecture pour suite à donner. Les 15 000 € dédiés jusqu'en 2022 à la convention sont inscrits " disponibles pour subventions" en 2023.
- La transversalité des politiques d'agglomération sera opérationnelle entre Culture et Politique de la Ville avec un appel à manifestation d'intérêt commun aux 2 services. Une ligne dédiée est prévue au budget de la direction Culture, abondée à hauteur de 5 000 € par le service politique ville .
- Le montant des crédits disponibles pour les subventions à attribuer dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2023 est inchangé. Après mouvements de crédits justifiés ci dessus, il est fixé à 64 500 €.

Consolider la place de la médiation sociale

- Le montant de la convention annuelle avec OMEGA de 351 000 € et le solde 2022 de 35 100 €

Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

201 – La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents

Mieux connaître la biodiversité du territoire pour aider à la préserver

Les actions en matière de biodiversité seront proposées pour un crédit de plus de 282 K€, dont 117 K€ en fonctionnement, porté pour l'essentiel par la Direction de la transition écologique, avec des actions en matière de :

- Coordination des programmes pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable menés avec Charente Nature,
- Prestations diverses pour la réalisation de l'atlas de biodiversité intercommunale incluant : atelier de formation sur la préservation de la biodiversité, sorties nature, animations d'été, programmes pédagogiques biodiversité au jardin (Jardins d'Isis), programme pédagogique Doc de Nature (Compagnons du végétal), accompagnement de manifestations dédiées à la biodiversité sur le territoire (fête de la nature,...)
- Participation à l'animation du programme pédagogique Curieux de nature, porté par la Fédération de la Chasse de Charente
- Adhésion Graine, petit équipement pour les animations de l'atlas de biodiversité
- Impression de supports pour la réalisation de l'atlas de biodiversité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

En investissement, les actions relevant d'un nouveau programme en matière de stratégie foncière avec des acquisitions de terrains ou encore de l'AP 61 autour de la réalisation des documents d'urbanisme. De nombreuses procédures sont en cours et de nouvelles prescriptions concernant :
- Mise en compatibilité PLUi avec projet friche Lafarge (nord CV La Couronne)

- Révision allégée PLU Champniers pour logements sociaux
- Ouverture urbanisation partielle site ex SNPE

Préserver et mettre en valeur les espaces de biodiversité en lisière des zones urbanisées ou agricoles

Les actions en matière de préservation et de mise en valeur des espaces de biodiversité pourraient représenter plus de 520 K€ en 2023.

Une étude stratégique de maîtrise foncière et d'usage pour la préservation et la reconquête de la biodiversité sur le GrandAngoulême serait intégrée à une AE/CP de 120 K€ sur 3 exercices budgétaires, dotée en 2023 de 60 K€ (2023).

Une étude de délimitation des zones humides du territoire pour un montant total de 270 K€ sur 3 ans serait intégrée à l'AP 60 Cardeclima ! dont le montant serait revalorisé à même hauteur. Les crédits de paiement 2023 seraient de 100 K€ pour cette étude, intégrée à un total de 305 K€ pour 2023.

La convention annuelle d'accompagnement du conservatoire d'Espaces naturels pour la gestion de sites d'intérêts communautaires sera reconduite, ainsi que celle avec les Jardins d'Isis pour l'animation des clubs nature Plume et Plumette et l'animation du programme pédagogique « Ecole Dehors » et avec l'Eschalou pour l'animation du site de la tuilerie de Niollet.

Garantir le bon état écologique du fleuve Charente, de ses affluents et de leurs berges

Le montant total des actions consacrées à cette ambition serait en 2023 de près de 7 638 K€ et répartie entre différents budgets.

EAU POTABLE : 1 789,5 K€ (1 570 K€ en invest. + 219, 5K€ en fonct.)

En fonctionnement, le budget 2023 comprendra les crédits nécessaires à :

- Mise à la cote de bouches à clé sur plusieurs sites (contrat autres que la SPL)
- Convention pour l'entretien du site des sources de la Touvre (nouvelle convention dès 2023)
- Etudes et recherches :

- ✓ Suivi de piézomètres à Baillarge et Touvre

- ✓ Etude « Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux » (PGSSE)

Ce plan vise à garantir la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Il met en œuvre des mesures préventives et correctives afin de réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau. Cette étude va concerner le secteur SUD. La 1^{ère} étape est élaborée par Charente Eaux puis en suivant les étapes 2 et 3 par GrandAngoulême. A noter que cette étude fait l'objet d'une aide à hauteur de 50%

- ✓ Convention avec EPTB Charente (2022/2023) pour une démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre

- Frais d'analyse

- Autres dont :

- ✓ Remboursement d'annuités d'emprunts au SIAEP Sud Charente (convention du

016-20007 27/09/17) 60 K€

- ✓ Remboursement d'annuités d'emprunts à Communauté de communes du

016-20007 02-08-11) 11,5 k€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

ASSAINISSEMENT : 4 892,2 K€ (4 019,2 K€ en invest. + 873 K€ en fonct)

En fonctionnement, le budget est consacré principalement à l'enlèvement des boues

- ✓ Enlèvement, traitement et transport boues STEP Frégeneuil et Fléac
- ✓ Epandage et vente de compost
- ✓ Transfert des boues de Dignac et Bouëx
- ✓ Curage à Mouthiers
- ✓ Enlèvement de l'ancienne tourbe à la STEP de Fléac

En investissement, le budget concerne principalement les crédits de paiement des AP relatives au schéma directeur assainissement et aux travaux de canalisations et ouvrages engagés en 2022 et 2023. A noter la réalisation d'un 3^{ème} surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil pour améliorer le rendement de l'ouvrage.

A ces AP viendront s'ajouter les crédits gérés en dotations annuelles pour le branchement de collecteurs existants

ANC : 19 200 € (8 K€ invest. + 11,2 K€ en fonct)

En fonctionnement, le budget intégrera pour l'essentiel les prestations dues aux fermiers (VEOLIA, AGUR, SAUR, SEMEA)

En investissement, un crédit sera nécessaire pour l'acquisition d'une 2^{ème} caméra et s'une 2^{ème} batterie.

EAUX PLUVIALES : 560 K€ (439 K€ en invest. + 121 K€ en fonct)

Les crédits de fonctionnement sont consacrés en majeure partie au pompages des désableurs et bassins d'orages :

- ✓ Place de la chaume – Gond Pontouvre (Mars et octobre)
- ✓ Bassin de Fontanson – Champniers (1 fois/an)
- ✓ Route de Paris – Gond Pontouvre (1 fois/an) €
- ✓ Zone intermarché – Champniers (1 fois/an)

GEMAPI : 377 K€ en fct.

La compétence étant déléguée à 3 syndicats mixtes de bassins, les crédits consacrés à cette politique relèvent des participations statutaires à ces 3 syndicats, qui ressortiraient pour 2023 aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous, soit un total de 377 K€, auquel vient s'ajouter le salaire d'un agent recruté sur cette mission. :

SYNDICATS	BP 2022	OB 2023
SYBTB (syndicat mixte des bassins bandiat tardoire)	63 768 €	66 754 €
SIAH BASSIN DU NE	1 982 €	2 140 €
SYBRA (Syndicat bassin des rivières de l'Angoumois)	293 472 €	308 146 €
TOTAL..	359 223 €	377 040 €

Les actions des syndicats en 2023 relèvent de Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) pour chaque syndicat sur les 10 années à venir.

Accusé certifié exécutoire

Tous les affluents de la Charente étant non domaniaux (privés), chaque syndicat doit réaliser une déclaration d'intérêt général (DIG) avec enquête publique.

La combinaison PPG + DIG permet à un syndicat de valider de manière concernée les études et les travaux à engager à moyen terme et de solliciter des subventions.

Les travaux prévus portent en général sur la diversification des écoulements/des habitats, des plantations, le rétablissement de la continuité amont-aval (problème lié à certains ouvrages), le reméandrage de certaines portions de cours d'eau, la restauration de certaines zones humides, la mise en valeur de sources, la lutte contre les espèces invasives, etc.

Plusieurs autres projets n'ont pas été intégrés dans les PPG car trop complexes ou polémiques. Par exemple, les travaux de continuité sur certains moulins (Touvre, Boème, etc).

A noter que la GEMAPI est financée par une taxe spécifique : 420 K€ (BP 2022 : 400 K€)

La taxe GEMAPI a été instituée par GrandAngoulême et son volume est ajusté aux participations à verser aux 3 syndicats et à la masse salariale d'un agent affecté à la GEMAPI.

Autres actions

Les autres actions représenteraient 55 K€ et relèvent :

- de la Coopération internationale (Loi Oudin)
 - des subventions au programme pédagogique Charente Nature + Fédération Pêche
 - des cotisations au CAUE et à la fédération des SCOT
 - de crédits consacrés à la réalisation d'ateliers pour l'élaboration de Carteclima !
- Et de frais divers (annonces, imprimés enquêtes publiques, concertation, droit de préemption,...)

202 – Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire

Relocalisation des filières alimentaires

En matière de relocalisation des filières alimentaires, un crédit de 45 K€ pourrait être dédié à cette ambition, avec des actions autour de :

Marché d'Intérêt Local, poursuite de la démarche : 38,5 K€

- Etude de faisabilité avec ATIS-France Active
 - Structuration du projet (juridico-financier)
 - Animation du collectif de porteurs de projets
- Ainsi que des actions de communication.*

Appui à la population agricole : installation, transmission, foncier

En matière d'appui à la population agricole, un crédit de 40 K€ est proposé et les actions porteraient sur :

Espace-test agricole :

- Subvention à la SCIC Champs du partage pour l'animation du dispositif
- Entretien et réparations courants

Evénement installation :

- Instal'agri 2023/prestation chambre agriculture

Soutien à l'installation agricole

Subvention à Terre de Liens

Terre de Liens et le développement de nouvelles fermes

Etudes SAFER/MAB pour la détection de foncier agricole communal pouvant accueillir des porteurs de projets en archipel

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
016-240071827-20230124-2023_01_02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 06/02/2023
Affiché le 06/02/2023

Accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie

Un crédit de près de 82 K€ serait consacré à cette ambition avec des actions portant sur :

Dispositif Vitirev (19 000 €) – contreparties subventions Région/PIA :

- Formations techniques dans le cadre du collectif agroforesterie
- Déploiement d'une fiche action n°1 renouvelée, à l'étude (***action nouvelle***)
- Mise en place d'un cofinancement des plantations de haies chez les agriculteurs avec le département (***action nouvelle***)

Promotion auprès des agriculteurs et accompagnement au changement (54 400 €)

- Convention avec la LPO, pour l'accompagnement individuel d'agriculteurs sur des projets d'agroécologie
- Convention avec les Compagnons du végétal pour le développement de l'agroécologie sur le territoire
- Convention avec la MAB pour financer des diagnostics de conversion à l'Agriculture Biologique
- Projet de ferme-pilotes avec la MAB (***action nouvelle***)

Ainsi que diverses actions de Communication.(actions vitirev, fermes pilotes...et l'acquisition de parcelles agricoles autour de la Tuilerie de Niollet.

Implication des citoyens et des élus locaux

Des crédits à hauteur de 12,3 K€ seraient consacrés à cette ambition, avec des actions à destination de :

Jeune public :

- Convention avec Charente Nature dans le cadre des programmes pédagogiques, pour des visites de fermes : 6 851 €

Elus locaux :

- Lutte contre les frelons asiatiques : 5 000 € (***action nouvelle***)

Education et soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité

Les crédits consacrés à cette ambition seraient d'un peu plus de 60 K€, déclinés autour des actions suivantes :

Bien Manger à l'Ecole (9 000 €) :

- Cotisation à 1 + Bio, réseau national qui bénéficie aux communes du territoire (ressources, formations, événements autour de l'alimentation bio dans les cantines) :
- Formations pour les cuisiniers du réseau BME
- Prédiagnostic des cantines scolaires avec Ecocert (***action nouvelle***)

Pédagogie grand public sur le fait maison et le bien manger (40 300 €) :

- Ateliers culinaires étudiants
- Ateliers de cuisine pour familles (bocaux, conserves...) avec les Jardin d'Isis (***action nouvelle***)
- Conférence grand public sur l'alimentation
- Edition 2023 des Gastronomades, subvention

Ainsi que des Communications autour de magazine jour de fête, flyers cagette d'à côté et angoumois étudiant, gazette Gastronomades 2023...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Soutien aux filières agricoles locales

Un crédit total de 10 K€ serait consacré au soutien aux filières agricoles locales, dont :

- la mise en place de la filière blé-farine-pain (objectif opérationnel 10 du PAATD) : 6 500 € (**action nouvelle**)
- la mise en place de formations circuits courts destinée aux agriculteurs, en lien avec la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord : 3 500 € (**action nouvelle**)
- les subventions à la SCIC Champs du Partage et Terres de Liens
- l'entretien de l'espace test agricole

203 – Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie

Intégrer les diverses initiatives de développement d'énergie renouvelables (EnR) dans une stratégie globale

Un crédit de 16 K€ en investissement pourrait être réservé pour augmenter le nombre de parts sociales à la SCIC-SAS Fabri K Watt pour le développement de projets d'EnR citoyens sur le territoire (26 K€ de parts sociales prises jusqu'à présent en 2021).

Promouvoir la rénovation énergétique de bâtiments

Un crédit de plus de 526 K€ en investissement serait proposé au titre de cette ambition.

Il est proposé de créer une nouvelle AP Réseau de chaleur de 120 K€ dans le cadre d'une nouvelle compétence qui pourrait être adoptée par GrandANGoulême en matière de réseau de chaleur. Il s'agirait d'une prestation d'accompagnement à la réalisation d'une étude de délégation de service public, avec un CP 2023 de 20 K€.

Un complément d'expérimentation en matière d'hydrogène pourrait également faire l'objet de la création d'une nouvelle AP de 500 K€ avec des CP 2023 de 50 K€, pour augmenter la capacité de transformation et de stockage d'hydrogène à Krysalide et expérimenter de nouveaux usages.

Les CP 2023 de l'AP 89 Chaufferie biomasse de Nautilus serait de 126 K€.

Les CP 2023 de l'AP 77 Nautilus groupe froid serait de 330,7 K€ pour terminer l'opération de changement de production de froid pour la patinoire.

Autres actions

Une inscription de 83,4 K€ pourrait être proposée, dont :

- Intervention des petits débrouillards et du CAUE dans le cadre des programmes pédagogiques Changements climatiques
- Adhésion aux structures nationales et régionales : CLER – Réseau pour la transition énergétique, Ciren (accompagnement des projets EnR citoyens), Arec (agence régionale énergie climat)

- **Animation du plan climat**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071887-20230124-2023_01_02_DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

- **Acquisition d'un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule ancien ainsi que d'un chariot élévateur pour 60 K€.**
- **Acquisitions de matériels électriques par la direction des Espaces publics pour 15 K€**

204 – Une mobilité en réponse aux besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique

2023 sera la première année de mise en œuvre du Schéma des mobilités. Elle sera marquée par différentes actions qui permettront de répondre aux objectifs et aux priorités fixées dans le schéma.

Les actions développées étant pour la plupart totalement transversales aux différents enjeux de cette ambition, la présentation des OB suit le schéma des mobilités récemment adopté.

Le montant total consacré aux Mobilités, tous budgets confondus, représenteraient près de 35 M€ en 2023.

Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif

Pour renforcer l'offre de transports et les usages, des adaptations du réseau Möbius seront étudiées en 2023 notamment à partir des résultats de l'enquête Origine/Destination réalisée en 2022. Les augmentations en matière de carburant et d'énergie pesant sur les coûts de fonctionnement du réseau de Transports entraîneront une augmentation substantielle du forfait de charges versé à la SPL STGA.

En termes de mobilité solidaire, il est proposé d'accompagner le projet de l'association Mouvibus, réorienté vers du Transport Solidaire et d'Utilité Sociale (subvention 150 K€) et d'engager une étude visant à évaluer les incidences d'un passage à une tarification sociale (50 K€ HT).

Enfin, sur le réseau Möbius, les investissements se poursuivront avec de nouvelles campagnes de mise en accessibilité (600 K€ HT), des aménagements de terminus, les études et travaux sur le BHNS (2 810 K€ HT). Pour permettre la mise en service de la navette de centre-ville, l'achat de 2 minibus électrique est aussi proposé (budget estimé à 600 K€ HT).

Repenser et adapter l'usage de la voiture

Le développement du co-voiturage sera privilégié avec le cofinancement d'une aire réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Département (participation de 27 K€) et le projet de mobilité intégrée intégrant une plateforme de covoiturage portée par le syndicat Nouvelle Aquitaine mobilité (éventuels développements spécifiques de la plateforme 10 K€ ; éventuelle rétribution de covoitureurs 50 K€).

Une réflexion sur la stratégie de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques sera également engagée.

Partager la voirie et les espaces publics

En investissement :

Finalisation des opérations PEM Angoulême (achèvement des travaux du pied de la passerelle coté Gare 80 K€ TTC) et PEM du Sud Angoumois (achèvement des parvis, 1 000 K€ TTC).

Etude sur l'opportunité de création d'un pôle mobilité sur le site Barouillet (50 K€ HT).

Accusé de réception - ministère de l'intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Création par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Rendre le territoire plus cyclable

Pour renforcer l'offre et les usages sur les vélos, il est proposé de reconduire le dispositif de primes pour l'achat de vélos électriques (50 K€) mais aussi de développer les offres de location et de

stationnement : installation d'abris-vélos/compteurs/dispositif de jalonnement pour 51 K€ TTC; projet vélos en libre service pour 26 K€ (participation NAM/Projet mutualisé Val de Charente) ; développement du service de location Möbius avec achat éventuel de 50 vélos complémentaires pour 55 K€ HT.

En termes de soutien aux aménagements, une enveloppe sera reconduite pour le financement des projets communaux (400 K€ Fond de concours), pour la réalisation d'études d'aménagement (50 K€ TTC) et d'un guide technique.

Il est également prévu au stade des orientations budgétaires de renforcer l'animation, la communication et les partenariats pour accélérer la mise en œuvre du schéma cyclable.

Accompagner les changements de comportements

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé d'inscrire un budget pour venir en appui des employeurs/établissements dans leur démarche de mobilité (prestations pour 60 K€ TTC) et pour mener des campagnes de sensibilisation/communication sur la mobilité notamment au travers des missions de conseil en mobilité (ressources internes GA)

Faciliter la mobilité grâce aux nouveaux outils numériques

Pour développer les outils digitaux, la participation financière au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités pour la plateforme Modalis sera reconduite (6 300 €) et une réflexion sur l'évolution du système billettique sur les réseaux de transports sera engagée (30 K€ HT).

Définir et mettre en œuvre une stratégie de logistique urbaine

Les actions proposées dans le cadre des politiques économiques/commerciales (Atlas des ZE/ démarche interlud) et Planification (Carteclima !) contribuent, de manière transversale à la mise en œuvre de cet objectif du schéma des mobilités.

Enclencher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes

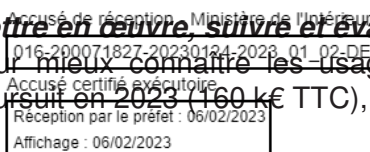
Pour mettre en œuvre dans une temporalité courte des actions du schéma et de promouvoir l'ensemble des solutions de mobilités, il est proposé de prévoir un budget dédié aux territoires pilotes et aux expérimentations, tant en fonctionnement qu'en investissement. La mise en place d'un ou plusieurs P+ et de solutions de dessertes périurbaines de transports seront notamment privilégiés dans ce cadre. En complément, un partenariat avec la startup d'Angoulême Midipile Mobility sera engagé (10 K€) pour expérimenter un véhicule autonome solaire à pédales pour différents usages professionnels.

Actions relevant d'autres politiques publiques

Les actions proposées dans le cadre des politiques de Planification (Carteclima !) contribuent de manière transversale à la mise en œuvre de cet objectif du schéma des mobilités. En complément, il est proposé d'inscrire des crédits pour le financement d'une AMO sur le verdissement de la flotte de bus (50 K€ HT).

Mettre en œuvre, suivre et évaluer le schéma des mobilités

Pour mieux connaître les usages de mobilité, l'enquête Mobilité Certifiée Cerema, EMC2, se poursuit en 2023 (160 K€ TTC), des études et enquêtes complémentaires sont aussi proposées.



205 - Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette

S'engager dans une démarche de sobriété foncière

Les crédits 2023 s'élèveraient à près de 956,9 K€ en 2023 au titre de la sobriété foncière, avec :

En fonctionnement, un crédit de 7 500 € nécessaires pour l'accompagnement sur le dossier Friches et la modélisation de grands projets.

En investissement, c'est un crédit de 949,4 K€ qui serait consacré à :

- AMO Friches : 120 K€ avec cofinancement 80 K€ (Banque des Territoires 30 K€ + ANCT 50 K€)
- Les CP 2023 de l'AP 14 Quartier gare, avec 786,3 K€ pour prolongement convention EPF et solde acquisitions ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics
- Les CP 2023 de l'AP64 Tuilerie de Niollet pour 43,1 K€

Autres actions

Achat de l'application Arcopole Pro PLU pour aider à la numérisation et l'actualisation des documents d'urbanisme : 3 000 € (SIT)

206 - Un territoire responsable dans la gestion de ses déchets

Favoriser la réduction des déchets à la source grâce à l'émergence de nouveaux comportements d'achat

En fonctionnement, c'est un crédit de 38,2 K€ qui serait proposé, consacré à des fournitures pour diverses animations Prévention dont opération « Foyers témoins », à l'animation du réseau des partenaires du Lieu partagé ainsi qu'à diverses actions de communication.

En investissement, les crédits seraient de 715,2 K€ dont 625,2 K€ de dotations pour Acquisition de bacs O.M + colonnes + matériel de conteneurisation 625,2 k€

- ✓ Bacs O.M 300 K€
- ✓ Colonnes à verres 105 k€
- ✓ Matériel conteneurisation 150 k€
- ✓ Caissons déchetterie 70 k€

et 90 K€ au titre des CP 2023 de l'AP 17 Extension de la déchetterie de Soyaux.

Encourager les initiatives pour une consommation durable

Au titre de cette ambition, c'est un crédit de 48,5 K€ qui serait proposé, consacré à la caractérisation des flux d'OMR, à des prestations pédagogiques ainsi qu'à des prestations externes.

La caractérisation des flux ordures ménagères résiduelles (OMR) et collecte sélective (CS) permet de recueillir des données utiles dans le montage de dossiers techniques, le suivi et la qualité du tri, l'observation des évolutions de la qualité des déchets, le dimensionnement d'installations de traitement ou encore les prises de décisions dans les orientations à prendre en matière de prévention, collecte et traitement.

Dans un contexte de l'évolution des consignes de tri, cette opération permet de disposer d'informations sur les transferts de matériaux attendus du flux OM vers le flux CS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023
Aiméage : 06/02/2023

Autres actions

Au titre des Autres actions, un budget de 66 K€ serait réservé pour les actions au titre du 1 % Coopération internationale, le programme pédagogique avec Charente Nature et quelques dépenses exceptionnelles.

Un crédit pourrait être réservé au développement d'un outil informatique pour assurer le transfert des données depuis le SAE SYGETRACK vers la géodatabase du logiciel cartographique.

En investissement, les CP2023 des AP ouvertes au budget annexe Déchets ménagers seraient de 993 K€, dont :

- 213,8 K€ pour l'AP16 Nouvel atelier mécanique
- 550 K€ pour l'AP 12 Restructuration site UIOM
- 229,3 K€ pour l'AP10 Déchetteries locaux gardiens

Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois

301 - Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Conformément à la feuille de route votée en 2022, l'année 2023 verra la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions concourant à la réalisation des différents enjeux identifiés.

Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

Action 1 : Travaux de réhabilitation ou de création de zones d'activité

Suite au Schéma directeur des Zones d'activités en cours de réalisation sur 2022, (*Inscription : 20 K€*) l'agglomération adoptera d'un plan pluri annuel permettant de doter le territoire de capacité d'accueil d'activités à vocation économique par extension, création ou densification de zones d'activités.

En 2023, seront à ce titre inscrits les crédits nécessaires au solde des travaux sur la liaison du rond point de la Croix Blanche dans la zone des Montagnes.

Dese crédits seront également prévus pour financer un volant d'études sur les friches stratégiques.

Pour 2023, il sera proposé une AP de 1,4 M€ pour le lancement d'un programme de rénovation de l'éclairage public moins énergivore dans les différentes zones d'activité, programme qui pourra faire l'objet d'un financement du fonds vert.

Action 2 : Développer la vocation économique de la plateforme aéroportuaire

Au-delà de la contribution statutaire au syndicat mixte des aéroports de Charente (252 K€) est prévue la subvention exceptionnelle à la régie des l'aéroport Angoulême-Cognac (40 K€).

Action 3 : Poursuite de l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de la Nouvelle Aquitaine et présence en cohérence avec le service marketing sur les salons.

Seront également inscrits au titre de cet enjeux de mise en place d'une politique sur l'immobilier économique, les crédits nécessaires à l'augmentation de capital de la SEM Territoire Charente (500 000 € en 2023) afin de renforcer sa capacité d'investissement et de portage immobilier pour soutenir le développement économique, notamment à travers sa filiale Immobilière Charente, créer une filiale dédiée au développement des énergies renouvelables et la doter d'une capacité d'action opérationnelle pour soutenir les centralités commerciales.

Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux économiques et technologiques

Action 5 : Mettre en oeuvre le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) : convention 2022-2024 avec l'université de Poitiers (120 K€ de subvention annuelle) et notamment la réalisation d'une maison des étudiants répondant aux besoins (10 000 € en lien avec le département de la Charente).

GrandAngoulême poursuivra son soutien au Centre d'information Jeunesse, du SCUCC, au titre de la vie étudiante.

Par ailleurs, GrandAngoulême participera via une contribution spécifique au fonctionnement de l'école 42 via le syndicat mixte Magelis (215 K€).

Action 6 : Implanter sur le territoire une plate forme technologique dédiée aux réalités virtuelles
50 000 €/an sur 3 ans en lien avec l'accélérateur régional Usine du Futur Propuls

Action 7 : Renforcer la recherche et le transfert de technologie

Intensification de la recherche: projets de recherche, soutien à l'accueil de jeunes chercheurs, cofinancement de colloques scientifiques...

Conforter les pôles de compétences et faire émerger des nouveaux secteurs

Développer l'innovation et Développement de la filière hydrogène sur GrandAngoulême

Financement des poles de compétitivité et clusters : 45 000 €

AP extension de l'expérimentation HYDROGENE du technoparc Krysalide vers la mobilité : 500 K€ sur 3 ans

AP soutien aux programmes de recherche et aux Chaires de recherche en lien avec les demandes des acteurs et filières économiques (ENJMIN, Université de Poitiers) : 50 K€ /an sur 5 ans

Action 8 : Consolider l'éco système des Industries Culturelles et Créatives avec la poursuite du financement du pôle image Magelis et de l'EESI.

Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

Action 9 : Développer la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire

Intensification de l'entrepreneuriat féminin par le soutien au programme Les Premières : 10 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1016-200071827-20230124-2023_101_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Programme d'actions de la technopole EurekaTech : 80 000 €

Réception par le préfet : 06/02/2023
Amplage : 06/02/2023

Programme de consultants pour les entrepreneurs et entreprises (marché, parler en public, propriété intellectuelle ...) : 30 000 €

Action 10 : Favoriser les projets innovants à impact positif

Programme d'action de la technopole Eurekatech :80 000 €

Appel à projets innovation : 100 000 €

Soutien à l'achat public et à l'expérimentation de services innovants : 30 000 €

Action 11 : Déployer le dispositif CITELAB

Animation et soutien au plan d'actions : 34 000 €

Action 12 : Poursuivre l'effort de co-financement des entreprises en création ou en développement
Soutien à la création et au développement d'activités nouvelles (Prêt d'Honneur) / Initiative Charentes : 32 000 €

Stimulation de l'entrepreneuriat (AdelTpe) : 89 500 €

Facilitation du développement des entreprises et appui à l'investissement (Aide à l'immobilier et PH) /

AP aide à l'immobilier ciblant les projets de densification des zones d'activités : 700 K€ sur 3 ans

Renforcer l'attractivité du territoire

GrandAngoulême poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité de son territoire grâce à un marketing territorial axé sur 3 objectifs prioritaires :

- Valorisation des savoir-faire des entreprises locales (création de contenus, évènementiels...)
- Attractivité des talents (tous secteurs dont santé / déploiement ++ du pack talents)
- Marketing des dispositifs de développement économique

302 - Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse

Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement

Une plateforme, développée par la Chambre régionale de l'ESS contribuera à plus de lisibilité des acteurs de l'accompagnement des projets ESS sur le territoire.

Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

Les différents évènements contribuant à cet objectifs se poursuivront : rencontres, rendez-vous d'affaire engagés ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-20007192 - 06/02/2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Une somme de 20 K€ permettrait de travailler sur le réemploi des matériaux de construction dans le bâtiment.

303 – Un emploi pour tous

Les dépenses (-7,5 k€) liées à l'accompagnement à l'emploi du conjoint (par le pack talents) se retrouvent uniquement en marketing territorial pour 2022.

L'ensemble des subventions liées aux acteurs de l'emploi seront reconduites.

Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale

La convention avec la Mission Locale, acteur majeur pour l'insertion des jeunes, doit être renégociée (228 K€). Il en est de même pour la contribution financière de l'école de la deuxième chance (61,2 K€), dont l'implantation sur un site perenne sur le territoire est en cours. A ce titre, l'opération de réhabilitation de l'école du Maine Gagnaud à ruelle-sur-touvre devrait commencer, conformément au programme approuvé en mars dernier par le bureau communautaire. Une inscription de l'ordre de 500 K€ sera prévu à cet effet au projet de BP 2023.

30 K€ seront également inscrit pour la participation au FOFE et 43 K€ pour soutenir les associations d'insertion professionnelles et sociale.

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le PLIE doit voir son protocole renouvelé (97,5 K€ sont prévus pour la poursuite de l'appel à projet PLIE) et la plateforme des clauses sociales doit consolider son financement (40 K€).

304 – Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Conformément à la feuille de route votée en 2022, l'année 2023 verra la mise en ouvre d'un certain nombre d'actions concourant à la réalisation des différents enjeux identifiés.

Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité

Action 1- Renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local

Action Vitrine pour le Made in France - nouvelle action : 25 000 euros

Poursuivre de l'action 2022 « AAP Commerce local » en faveur du commerce de proximité : 50 000 euros

Action 3- Optimiser la livraison de proximité: le dernier kilomètre

Poursuite de la démarche InTerLUD par LUD+ : mise en œuvre de la charte de la logistique urbaine (Aménager les aires de livraison, Mettre en place des solutions de voirie partagée, Encourager les livraisons en horaires décalés. Accompagner les communes de l'Agglo à mettre en place des point relais en consignes. Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique...) : 25 000 euros

usé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Accompagner l'évolution et de développement du commerce

Action 4- Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces

Aide au locataire pour tester son activité – action non mise en œuvre en 2022 : 20 000 euros

Action 6- Soutenir financièrement les porteurs de projets: aide à l'investissement des TPE via Adel

Subventions dans le cadre de Adel TPE, montant proposé similaire aux BP 2022-2021-2020-2019 : 50 000 euros

Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré

Action 7- Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial: fonds de concours au 'dernier commerce'

Fonds de concours au 'dernier commerce' (communes) montant proposé similaire au BP 2022 : 25 000 euros

Cotisation à Manacom - association des managers du commerce – action nouvelle : 1 000 euros

Action 8 - Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes

Participation de GA à des salons liés au commerce : 9 000 euros

Action pour aider les propriétaires à rénover les locaux situés en centralité – action non mise en œuvre en 2022 : 5 000 euros

Action 9- Renforcer les centralités

Poursuite du partenariat avec La CCI pour la création et mise à jour de l'observatoire : 30 000 euros

Séance de concertation et sensibilisation élus pour CartéClima ! : 5 000 euros

Action 10 – Conforter les centralités par des dispositifs harmonisés

Enveloppe dédiée à la poursuite d'études pour les communes de l'ORT : 15 000 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET

4.1 LE BUDGET PRINCIPAL

(Particularités de l'année 2023 : passage en M57 et réintégration de l'activité de gestion immobilière en TVA directe)

GrandAngoulême possède un patrimoine immobilier important relevant de son domaine privé dont la majeure partie relève de l'immobilier d'entreprise, avec notamment Krysalide, qui comprend la pépinière du Grand Girac et l'hôtel d'entreprises sur le même site, mais également Les Molines Nord, la ZI n°3 ainsi que divers autres sites.

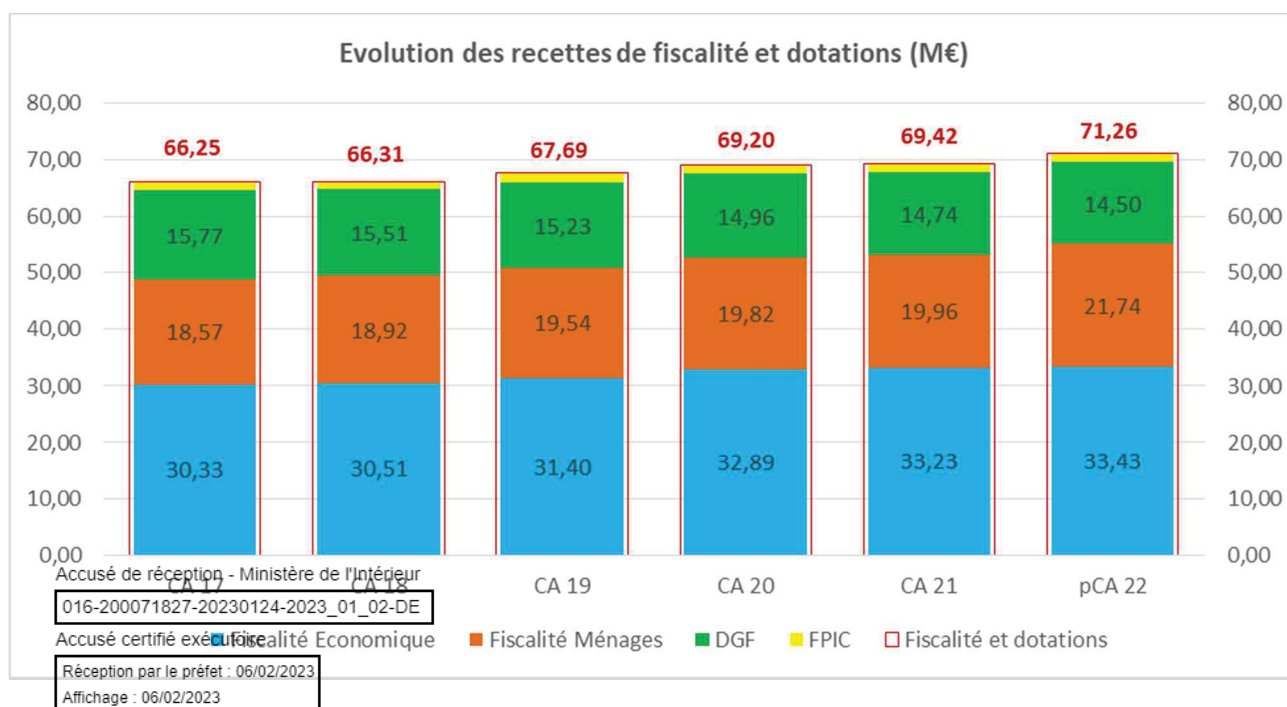
Ce patrimoine fait l'objet d'une gestion immobilière.

A. Les prévisions de recettes

Fiscalité et dotations

Avec 71,3 M€ en 2022, les principales recettes de la collectivité sont constituées pour $\frac{3}{4}$ de fiscalité (55,2 M€) et pour $\frac{1}{4}$ de compensations et dotations de l'Etat (16,1 M€). L'évolution moyenne annuelle de ces recettes sur la période 2017-2022 a été de + 1,5% représentant une recette supplémentaire annuelle de 1 M€.

La dynamique de la fiscalité économique entre 2017 et 2022 a été de + 2,0% contre + 3,2% pour la fiscalité ménages et un gain équivalent de plus de 600 K€ par type de contributeur soit + 1,25 M€ au total. Les dotations de l'Etat ont en revanche baissé en moyenne de 250 K€ par an, ramenant la croissance de ces recettes à 1 M€ par an.



Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le pouvoir de modulation du taux porte désormais sur 2 taxes uniquement : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur le foncier bâti (TFB). A titre indicatif, le taux de CFE est actuellement de 25,72 % pour un taux plafond de 26,50 %. Cet écart de taux équivaut à un produit d'environ 460 K€.

Le taux de foncier bâti est de 0,406 %. Avec un taux de 1 %, le produit supplémentaire serait de l'ordre d'1 M€.

NB : le taux de CFE ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré (TMP) des deux taxes foncières constatées sur le territoire de l'intercommunalité.

Le projet de budget 2023 sera proposé à taux de fiscalité constants avec des taux de fiscalité inchangés par rapport à 2022, poursuivant ainsi la stabilité des taux depuis 2017.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à un peu plus de 82,7 M€, en progression de 3,7 M€ et de 4,7 % par rapport au BP 2022.

La majeure partie (89 %) est représentée par **la fiscalité, les compensations et dotations de l'Etat évaluées à 73,26 M€ en progression de + 3 % par rapport aux montants perçus en 2022 et + 5,1 % par rapport aux montants inscrits au BP 2022.**

	2022		2023 OB	Var. par rapport au BP		Var. par rapport au pCA	
	BP	pCA					
Fiscalité Economique	33 088 790	33 431 962	34 742 368	5,0%	1 653 578	3,9%	1 310 406
CVAE	9 054 177	9 144 638	9 419 420	4,0%	365 243	3,0%	274 782
CFE	10 854 456	11 050 855	11 835 466	9,0%	981 010	7,1%	784 611
All Comp	3 394 619	3 502 726	3 748 782	10,4%	354 163	7,0%	246 056
TASCOM	2 474 358	2 308 424	2 308 424	-6,7%	-165 934	0,0%	0
IFER	990 182	993 926	1 008 377	1,8%	18 195	1,5%	14 451
DCRTP	2 484 016	2 484 016	2 484 016	0,0%	0	0,0%	0
FNGIR	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0,0%	0	0,0%	0
Taxe Séjour	350 000	459 211	450 000	28,6%	100 000	-2,0%	-9 211
Paris hipp.	2 600	3 784	3 500	34,6%	900	-7,5%	-284
Fiscalité Ménages	20 741 534	21 735 590	22 837 557	10,1%	2 096 023	5,1%	1 101 967
TH RS	757 585	722 803	752 438	-0,7%	-5 147	4,1%	29 635
TVA Transférée	18 959 978	19 980 900	20 999 926	10,8%	2 039 948	5,1%	1 019 026
TFB	673 929	681 845	730 255	8,4%	56 326	7,1%	48 411
TFNB	116 655	116 655	124 938	7,1%	8 283	7,1%	8 283
TATFNB	233 387	233 387	230 000	-1,5%	-3 387	-1,5%	-3 387
Fiscalité totale	53 830 324	55 167 551	57 579 925	7,0%	3 749 601	4,4%	2 412 374
Dotations	15 999 179	16 089 860	15 833 502	-1,0%	-165 677	-1,6%	-256 358
DGF	14 497 263	14 500 337	14 267 500	-1,6%	-229 763	-1,6%	-232 837
FPIC	1 501 916	1 589 523	1 566 002	4,3%	64 086	-1,5%	-23 521
Fiscalité et Dotations	69 829 503	71 257 411	73 413 427	5,1%	3 583 924	3,0%	2 156 016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur GEMAPI (recette affectée) 016-200071827-20230124-2023_01_02-DE	400 000	385 973	420 000	5,0%	20 000	8,8%	34 027
---	---------	---------	---------	------	--------	------	--------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

Le PLF 2023 a retenu l'étalement de la suppression de la CVAE en deux ans : 2023 et 2024. Le montant de la compensation associée à cette perte de recette devrait être égale à la moyenne du produit de CVAE 2020-2023 avec une CVAE 2023 « réformée » qui sera perçue par l'Etat. En l'absence de données connues pour la CVAE 2023 « réformée », il a été retenu comme produit de CVAE 2023 de l'agglomération, la moyenne des cotisations 2020-2022 soit 9,42 M€.

Depuis 2018, de par son mode de calcul, le coefficient d'actualisation des bases foncières suit le niveau d'inflation. Avec le niveau élevé d'inflation enregistré entre novembre 2021 et novembre 2022, le coefficient d'actualisation s'établit à 7,1 % pour 2023 contre 3,4 % en 2022. Les produits de CFE (y compris compensations) et de taxes foncières sont ainsi impactés positivement pour respectivement + 1,03 M€ et + 57 K€ par rapport au projet de CA 2022.

Une dynamique importante de + 5,1% est également attendue de la fraction de TVA perçue en contrepartie de la taxe d'habitation : + 1,02 M€ par rapport au projet de CA 2022.

A ce stade de la construction budgétaire et dans l'attente des notifications de la DDFiP, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est prévu en légère hausse à 1 M€ et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) a été reconduite pour 2,31 M€.

La DCRTP ainsi que le FNGIR sont reconduits comme chaque année.

La DGF est estimée en baisse de 233 K€. En effet, la DGF est composée d'une part de dotation d'intercommunalités pour 3 310 K€, à peu près stable chaque année, et d'une part de dotation de compensation, évaluée pour 2023 à 10 957 K€ comprenant entre autres la compensation part salaire (CPS) de l'ancienne TP. C'est cette part qui est écartée, année après année, pour financer les différents abondements de la DGF communale (communes + EPCI).

Quant à la taxe de séjour, son montant est proposé à 450 K€ en hausse importante par rapport au BP 2022 mais stable par rapport à la réalisation.

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) permet de financer les dépenses consacrées par GrandAngoulême à l'exercice de cette compétence et correspond aux contributions que l'agglomération verse aux syndicats de bassins à qui elle a transféré la compétence. En fonction des informations des trois syndicats de bassin, le produit nécessaire en 2023 pour couvrir les contributions aux syndicats s'élèverait à 377 K€ € auquel il convient d'ajouter le coût de la rémunération du technicien GEMAPI chargé de la coordination de l'action des syndicats. Le produit attendu s'établirait donc à 420 K€ en progression de 4,2 % par rapport à celui inscrit au BP 2022. Pour mémoire, ce produit attendu est réparti par les services fiscaux entre la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), les taxes foncières et la contribution économique territoriale.

Recettes des équipements

Les recettes des équipements sont projetées en augmentation de 3 % par rapport au BP 2022, essentiellement sous l'effet des revalorisations tarifaires adoptées pour l'année 2023. Les inscriptions restent prudentes, la perte de pouvoir d'achat des ménages en période de forte inflation pouvant avoir des effets sur le niveau de fréquentation des équipements soumis à tarification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Equipement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	pCA 2022	OB 2023
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	308 099 €	287 801 €	283 083 €	282 500 €	303 591 €	282 500 €
ECOLE D ARTS	101 230 €	78 632 €	78 605 €	75 000 €	93 218 €	85 000 €
NAUTILIS	1 223 887 €	864 408 €	547 622 €	1 079 000 €	1 377 198 €	1 079 000 €
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES	58 042 €	42 398 €	32 630 €	55 640 €	57 486 €	55 640 €
ALSH ALVEOLE	85 403 €	46 746 €	100 941 €	97 000 €	120 578 €	103 000 €
CRECHE LES POUSSINS	206 433 €	128 052 €	229 162 €	252 109 €	240 502 €	291 000 €
TOTAL	1 983 094 €	1 448 036 €	1 272 042 €	1 841 249 €	2 192 574 €	1 896 140 €

On note en 2022 un retour au niveau d'activité d'avant Covid.

Autres recettes

Les autres recettes subissent des variations en lien avec les évolutions de périmètre budgétaire.

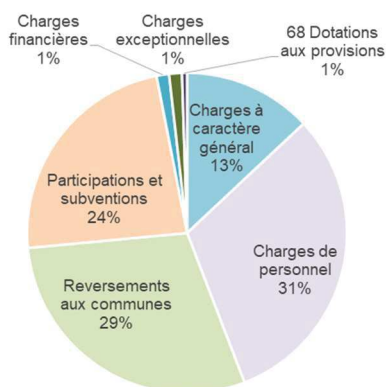
Les produits de services apparaissent en diminution de 1 300 K€, correspondant à la refacturation du carburant, désormais porté par le budget annexe Déchets ménagers.

Les autres produits de gestion courante sont en augmentation de 1 431 K€ avec l'intégration des recettes de loyers de la gestion immobilière qui relèvent désormais du budget principal.

Au total, les recettes de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 82,8 M€, en progression de 3,7 M€ par rapport au BP 2022, soit +4,7 %, sous le principal effet de la fiscalité.

B. Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires

- Les **dépenses de fonctionnement du budget principal** sont composées de charges de personnel (31 %), de versements aux communes membres (29 %), de charges à caractère général (13 %), de subventions et participations diverses (24 %) et de charges financières (1 %).



	BP 2021	BP 2022	OB 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	72,4	73,9	77,2
Evolution	-1,2%	2,0%	4,4%

A ce stade de la préparation budgétaire, **elles devraient être proches de 77,2 M€ contre 73,9 M€ au BP 2022, soit une hausse d'environ 4,4 %.**

En effet, le projet de BP 2023 comprendra des **augmentations inévitables liées à l'envolée du coût des énergies**, poste important du budget des équipements communautaires, mais également à l'inflation sur de nombreux postes de dépenses et à l'effet en année pleine des décisions gouvernementales en matière de RH sur la revalorisation des salaires. Il traduira également les engagements prévus dans le projet d'agglomération.

❖ Le chapitre 011 – charges à caractère général

❖ **Les charges à caractère général** seront impactées :

- par la **hausse du prix de l'électricité** évaluée à +1 134 K€ et + 95 %, malgré l'application de l'amortisseur électricité qui représente environ 500 K€
 - Par la hausse du prix du gaz, évaluée à + 378 K€ et + 96 %
 - par les évolutions de périmètre budgétaire avec l'intégration des dépenses de la Gestion immobilière pour 1 127 K€ mais l'exclusion des dépenses de carburant, qui basculent au BA Déchets ménagers (- 1 487 K€)
 - par l'augmentation de différents postes de dépenses sous l'effet de l'inflation (entretien des bâtiments, alimentation, diverses prestations de service, achat de papier et impressions, ...)
Elles sont évaluées à ce stade à 11,9 M€, soit en augmentation de 13,6 %.
- Hors énergie et après retraitement des effets liés au changement de périmètre budgétaire, elles évolueraient de 657 K€ de 8,5 %.

❖ Le chapitre 65 – Subventions et participations

Pour les subventions et participations diverses, les propositions pourraient s'établir à environ 17,8 M€, soit en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2022, sous l'effet d'une évolution de périmètre budgétaire :

- L'intégration dans ce chapitre des dépenses relevant antérieurement des charges exceptionnelles, sous l'effet du passage à la M57, soit + 1 127 K€ (subventions exceptionnelles aux BA Camping et Carat, subventions exceptionnelles au SMAC, à l'EESI, Appels à projets ...)
- La disparition de la subvention à la Gestion immobilière, soit – 482 K€, l'activité étant désormais intégrée directement au budget principal
- Le transfert de la subvention Mouvibus au BA Transports (-128,4 K€)

Après retraitement, le chapitre apparaît en quasi stabilité d'une année sur l'autre :

- **Hausse des participations statutaires de 374 K€** et de 3,5 %, essentiellement sous l'effet de la participation au SDIS (+ 302 K€ et + 3,7 %) , de la participation à l'Université de Poitiers (+ 42 K€) et de celle aux syndicats de rivières pour la GEMAPI (+ 18 K€).
- Légère diminution de l'enveloppe de subventions aux partenaires, avec des variations individuelles, essentiellement dans le cadre de conventionnements (Ecole 42 et centre équestre en diminution, SA XV et Eurekatech en augmentation) qui seront soumises à délibération
- Hors éléments exceptionnels, diminution ou stabilité des subventions au budgets annexes en SPIC, sous l'effet de la reprise de l'activité.

❖ Le chapitre 012 – Dépenses de personnel

La masse salariale est évaluée à ce stade à 24,2 M€, en hausse par rapport au BP 2022. Ce montant prend en compte les mesures gouvernementales annoncées sur les salaires, le GVT et l'effet année pleine des créations et postes vacants 2021 et 2022. Ce montant inclut également une provision pour tenir compte des facteurs à la hausse (monétisation CET, indemnité télétravail, revalorisation potentielle du point d'indice et/ou du régime indemnitaire ...)

❖ Le chapitre 014 – Atténuation de produits

Les reversements aux communes (attributions de compensation) seront stables par rapport à l'exercice 2022 à 21,6 M€. Ce montant prend en compte une part de refaction de l'AC de la ville d'Angoulême pour la refacturation des services communs.

Une somme de 268 K€ sera par ailleurs inscrite au titre de la **dotation de solidarité communautaire**, qui devra être ajustée au regard du montant d'épargne nette définitive

lors de la clôture de l'exercice 2022. En effet, compte tenu de la dynamique de la fiscalité, la DSC 2023 sera plafonnée selon le mécanisme prévu par le pacte financier et fiscal, soit 8 % de l'épargne nette constatée au compte administratif 2022.

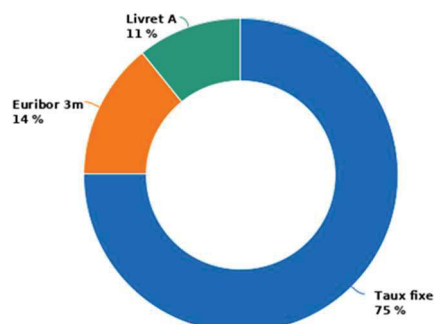
❖ Le chapitre 66 – Charges financières

En intégrant les emprunts relevant de la gestion immobilière et selon la courbe des taux actuelle, le montant des intérêts s'établirait à 1 200 K€, avec un taux moyen passant de 1,8 % à 2,4 %.

En effet, l'encours du budget principal est composé de 74 % de taux fixes et de 26 % taux variables (Livret A + EUR3M). (taux EUR 3M = 2,25%, €ster = 1,90%)

Par mesure de prudence vis-à-vis des anticipations et de la volatilité sur les marchés financiers, il est proposé d'intégrer une enveloppe supplémentaire correspondant à une majoration des taux de +2%, soit + 180 K€.

Répartition par index au 31/12/2022



❖ Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ainsi qu'indiqué précédemment, ce chapitre disparaît quasiment avec le passage à la M57 et ne comprend plus que des écritures de régularisation comptable pour des annulations de titres sur exercices antérieurs. Une somme de 10 K€ est inscrite à cet effet.

❖ Le chapitre 68 – Provisions

En matière de provisions, il est proposé d'intégrer au projet de budget une somme de 30 K€ au regard de restes à recouvrer anciens dont le recouvrement est compromis.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 77,2 M€, en progression de 3,3 M€ par rapport au BP 2022, soit +4,4 %, sous l'effet principal des dépenses d'énergie, des charges à caractère général et de la masse salariale.

Les prévisions de dépenses d'investissement

❖ La programmation pluriannuelle des investissements

A fin 2022, et après la dernière décision modificative de l'année, le stock d'Autorisations de programme (AP) est de 137,4 M€, dont 89,4 M€ ont été réalisés, soit près de 66%. Les restes à réaliser sont de 48 M€, dont la répartition et l'échéancement actuel sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

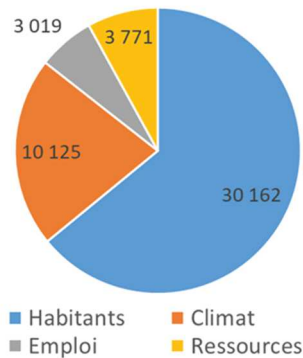
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

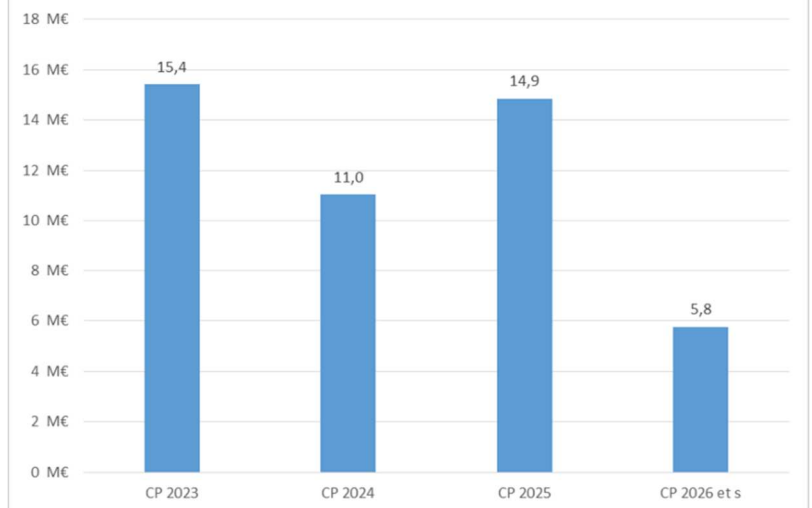
Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

AP restant à réaliser fin 2022 en K€
par Pilier du projet de territoire



Echéancier des CP des AP restant à réaliser fin 2022



Des AP nouvelles pourraient être ouvertes au BP 2023 pour 17 M€ :

- **Programme de recherche Université de Poitiers – CPER : 200 K€**
- **Complément expérimentation Hydrogène : 500 K€** - Une nouvelle phase d'expérimentation pour venir augmenter la capacité de stockage en hydrogène sur le site de Krysalide pour de nouveaux usages
- **Plateforme immersive Krysalide : + 150 K€** - Développement d'une plateforme de réalité virtuelle pour différents usages
- **Aide à l'immobilier d'Entreprises : + 700 K€** - Une nouvelle AP est proposée pour accompagner et favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire
- **Stratégie Foncière Biodiversité : + 100 K€** - Politique d'acquisition foncière pour la préservation de la biodiversité
- **Compétence Réseau de Chaleur : + 120 K€** - Cette AP pourrait accompagner une prise de compétence en matière de réseau de chaleur
- **Réhabilitation siège – 39 rue du Gond : + 360 K€** - Des travaux dans les anciens locaux de la régie patrimoine permettraient la création de quelques bureaux et d'espaces de restauration et de repos pour les agents
- **Réaménagement phase 2 du Conservatoire : 1 920 K€** - En complément de la rénovation du site central du Conservatoire, l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment annexe permettraient de regrouper des activités actuellement disséminées sur plusieurs sites
- **Réfection voiries zone de Rabion : 2 000 K€** - La voirie de cette zone d'activité est très dégradée et sa réfection est prioritaire
- **Eclairage public – Amélioration énergétique : 1 400 K€** - Opération de relamping dans les zones d'activité pour diminution de la facture énergétique
- **Aménagement carrefour ZA des Voûtes – RD 103 : 559 K€** - Contribution à la réalisation d'un rond point par le CD16 pour un 2^{ème} accès à la zone Euratlantique et permettant un agrandissement futur
- **Réhabilitation Nautilus : 2 000 K€** - L'équipement a eu 20 ans et des travaux de réhabilitation sont nécessaires, dont la réalisation pourrait s'étaler sur 4 années
- **Recapitalisation de la SAEML Territoire Charente : 768 K€** - Participation de GA à l'augmentation de capital de la SEM pour la création d'une SAS immobilière d'entreprise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

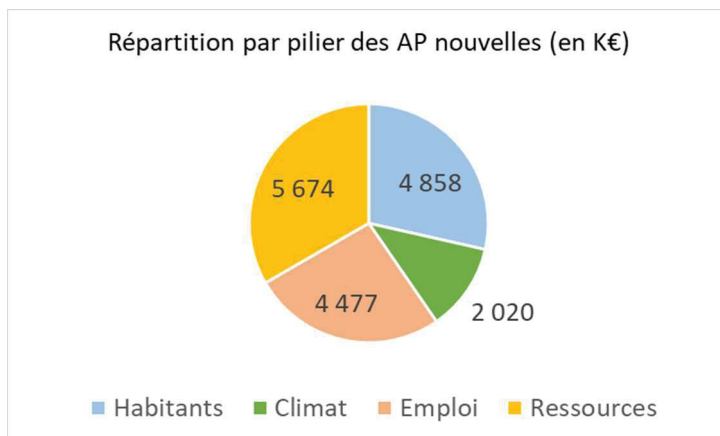
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

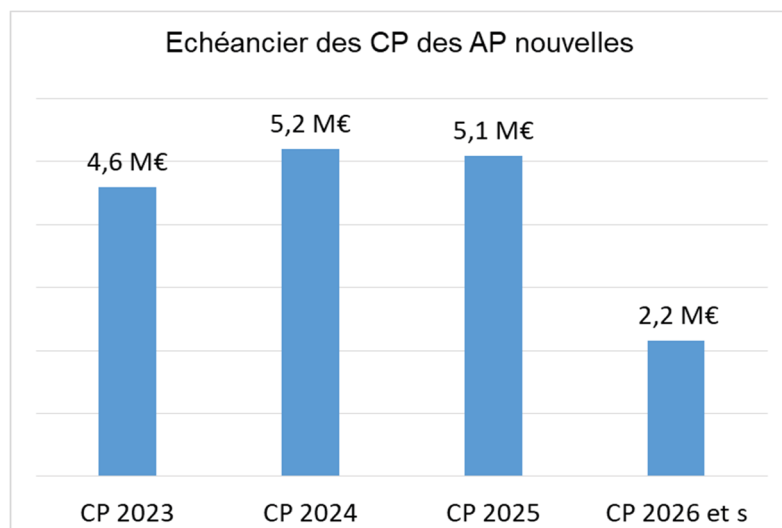
- **Plan Numérique : 393,2 K€** - Nouvelle AP pour réalisation du schéma directeur informatique
- **Renouvellement matériel informatique : 1 651 K€** - Passage en AP des acquisitions de matériels informatiques sur 4 ans (auparavant en dotations annuelles)
- **PPI Renouvellement service commun : 1 270 K€** - Passage en AP des acquisitions de matériels informatiques sur 4 ans du service commun (auparavant en dotations annuelles)
- **Réhabilitation Habitat hors PLH : 1 100 K€** - Accompagnement réhabilitation hors ORU et hors PLH

Ces AP relèvent des différents piliers du projet de territoire :

- pour 5,7 M€ du pilier Ressources,
- pour 4,9 M€ du pilier Habitants
- pour 4,5 M€ du pilier Emploi
- pour 2 M€ du pilier Climat.



La ventilation proposée des crédits de paiement sur les 4 prochaines années figure ci-après, avec 4,6 M€ dès l'année 2023.



Les co-financements obtenus

Pour le financement de ces programmes, des cofinancements ont été sollicités. Un certain nombre de programmes arrivent à maturité en 2023 et le montant total des subventions auquel pourrait prétendre GrandAngoulême s'élève à 5,5 M€ avec :

- FNADT à 80% pour l'étude de la desserte de la zone des Agriers : 80 K€
- Cofinancement de l'étude sur les friches industrielles par l'ANCT (50 K€) et la Banque des territoires (40 K€)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-209071827-20230124-2023_01_192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/09/2023

Affichage: 06/09/2023

- Solde du financement des travaux des 2 sites de la Crèche pour 29,6 K€ par le Département
- Cofinancement Etat (DSIL 2023) et Département sur les baignades : 200 K€
- AP-90 Val de Charente 2 : 432 K€ dont 206 K€ DSIL 2023 et 228 K€ du Département

- AP 91 Ecole de la 2^{ème} Chance : 463 K€ dont 347,2 K€ DSIL 2023 et 115,8 K€ Région NA
- AP nouvelle Eclairage public ZA : 214,5 K€ dont 162,5 K€ au titre du Fonds Vert et 52 K€ du Département
- AP 28 Val de Charente 1 : 151,3 K€ dont 84,5 K€ de reliquat DSIL 2022 et 66,7 K€ du Département
- AP 42 PEM Sud Angoumois – Passerelle : 1 852 K€, dont 1 167 K€ de FEDER, 236,9 K€ de DSIL et 448 K€ de la Région NA
- AP 42 PEM Sud Angoumois Parvis : 704,5 K€ dont 114,9 K€ DSIL 2021, 309 K€ DSIL 2022, 102,7 K€ Région NA et 177,8 K€ FEDER
- AP 77 Nautilus groupe froid : 1 091 K€ Région dans le cadre de l'accord régional de relance, qui reste à percevoir en 2023

❖ Les dotations annuelles d'investissement

Les crédits de la PPI seront complétés par les dotations annuelles pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine, les participations statutaires en investissement et les attributions de compensation versées aux communes.

Leur montant est actuellement de 7,5 M€, en forte augmentation par rapport aux exercices antérieurs.

Ce montant constitue l'enveloppe au sein de laquelle des arbitrages restent à réaliser au regard des priorités établies dans le projet d'agglomération et de la nature des travaux à effectuer : mise aux normes réglementaires, travaux de sécurité, amélioration des conditions de service public.

A noter le montant de l'enveloppe du fonds de concours Solidarité pour 2023, qui s'élève à 247 172 €. Pour mémoire, ce fonds de concours a été créé en 2020 dans le cadre du pacte financier et fiscal mais ses modalités d'attributon n'ont été arrêtées que fin 2022.

Son montant est donc constitué des soldes de DSC non versés depuis 2020 et d'un complément de 75 K€ pris sur les fonds propres de GrandAngoulême.

Ainsi, le montant total des fonds de concours ouverts en 2023 serait de 623 172 €, auquel vient s'ajouter le fonds de concours du schéma cyclable d'un montant de 1 400 K€ et géré en AP/CP, au titre duquel il reste à ce jour 634 K€ à attribuer.

Détail dotations investissement	OB 2023
204 Subv. d'équipement	2 214 283 €
<i>dont AC invest.</i>	817 436 €
<i>dont fonds de concours Solidarité</i>	247 172 €
<i>dont fonds de concours équip. Sportifs</i>	276 000 €
<i>dont fonds de concours équip. Culturels</i>	75 000 €
<i>dont fonds de concours commerces</i>	25 000 €
<i>dont participation SMAPE</i>	133 175 €
<i>dont participation SMPI</i>	300 000 €
<i>dont participation OSPA</i>	0 €
<i>dont ADEL TPE</i>	89 500 €
<i>dont ADEL TPE commerces</i>	50 000 €
<i>dont subv. except. 9ème Art +</i>	88 000 €
<i>dont participation étude/travaux SNCF</i>	60 000 €
<i>dont aires de covoiturage CD16</i>	27 000 €
<i>dont Eaux pluviales RD72 CD16</i>	0 €
<i>dont aides tests activité porteurs de projets</i>	20 000 €
20 Immobilisations incorporelles	574 700 €
21 Immobilisations corporelles	4 055 191 €
<i>dont Gestion immobilière</i>	818 520 €
<i>dont Autres</i>	3 236 671 €
23 Immobilisations en cours	658 340 €
26 Participations	16 000 €
TOTAL	7 518 514 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Le financement des investissements

Les dépenses totales d'équipement s'établissent à ce stade à 27,6 M€ contre 24,5 M€ au BP 2022

Leur financement pourrait être réalisé :

- par l'épargne nette pour 1,7 M€
- par les subventions et participations pour 5,5 M€
- par le FCTVA et autres recettes d'investissement à hauteur de 1,3 M€
- par la reprise de l'excédent antérieur, qui s'établit provisoirement à 3,5 M€ mais dont l'évaluation reste à parfaire avec les opérations de fin d'exercice 2022.

Le besoin de financement s'établirait donc à 14,8 M€.

Or, pour respecter une capacité de désendettement inférieure à 10 ans, l'emprunt d'équilibre ne doit pas dépasser 10 M€.

FINANCEMENT EN M€	OB 2023	Objectif
Epargne brute	5,5	6,1
Remboursement	3,8	3,8
Epargne nette	1,7	2,3
PPI	20,0	
Dotations	7,6	
Total dépenses équipement	27,6	22,6
Epargne nette	1,7	2,3
Subventions / participations	5,5	5,5
FCTVA	1,3	1,3
Cessions	0,8	0,8
Autres	0,0	0,0
Excédent antérieur	3,5	3,5
Besoin de financement	14,8	9,2
Emprunt d'équilibre maxi	10,0	
Encours dette théorique	57,4	56,6
Capacité de désendettement (en années)	9,4	9,3

Il resterait donc à financer au minimum 4,8 M€, qui pourraient provenir des différents leviers suivants :

- Bonification de l'excédent antérieur
- Ajustement des dépenses / recettes de fonctionnement → **Objectif : dégager 600 K€** d'épargne supplémentaire
- Ajustement des dépenses d'équipement (CP 2023 de la PPI et/ou dotations) → **Objectif : ramener les dépenses d'investissement à 22,6 M€ soit – 5 M€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Ce budget annexe est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 en TVA directe.

C'est un budget qui a été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. GrandAngoulême avait perçu en contrepartie une avance remboursable de 1,6 M€ qui est venue minorer les difficultés budgétaires de l'exercice mais majorer l'encours de dette. Pour mémoire, cette somme devra faire l'objet d'un remboursement avant le 31/12/2030, selon des modalités qui restent encore à définir. En 2022 les recettes retrouvant leur dynamisme, il convient de prévoir dès 2023 le remboursement de cette avance.

En 2022, les recettes de VM ont été de 22,2 M€, soit en nette progression par rapport aux années précédentes. La reprise de l'activité, la forte inflation conditionnant des hausses de salaires et le retour à un versement relatif à 12 mois d'activité (l'évolution des modalités de reversement du VM par les URSSAF avait engendré une perte d'un demi mois de VM en 2022) expliquent cette progression. De plus Le montant encaissé en 2022 intègre le reversement par l'ACOSS pour près de 500 K€ du stock de restes à recouvrer, désormais supportés directement par les URSSAF au travers de la revalorisation des frais de gestion.

Au stade des orientations budgétaires, il est donc proposé d'inscrire en 2023 un montant de 23,25 M€, correspondant à une progression de 1 M€ et de 4,7 %.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	pCA 2022	BP 2023
VM	20 733,80 K€	19 533,27 K€	20 505,65 K€	20 000,00 K€	22 198,98 K€	23 250,00 K€
<i>Evol.</i>		-5,8%	5,0%	2,5%	11,0%	4,7%
<i>Ecart N-1</i>		-1 200,53 K€	972,39 K€	505,65 K€	2 198,98 K€	1 051,02 K€

Toujours en recettes, la crise de la COVID 19 a également perturbé la fréquentation du réseau et donc les recettes voyageurs qui, après une nette diminution, sont reparties à la hausse.

Au stade des orientations budgétaires, il est donc proposé, par prudence, de majorer les prévisions par rapport à celle de 2022 sans pour autant s'aligner sur les réalisations.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	pCA 2022	BP 2023
recettes voyageurs	3 658,66 K€	3 111,59 K€	3 413,67 K€	3 500,00 K€	3 863,86 K€	3 700,00 K€
<i>Evol.</i>		-15,0%	9,7%	-2,1%	10,4%	-4,2%
<i>Ecart N-1</i>		-547,07 K€	302,08 K€	-71,33 K€	363,86 K€	-163,86 K€

Les autres recettes du BA Transport sont la dotation générale de Décentralisation (DGD), figée à 2 238 K€ depuis des années, les recettes de la Région relatives au transfert de la compétence Transport (1 329 K€) et de la convention d'affrètement réciproque (100 K€), ainsi que les recettes des Transports scolaires (110 K€).

En section de fonctionnement, la principale dépense correspond au forfait de charges STGA et à d'éventuels services spéciaux (prestations in house).

Pour 2023, le forfait de charges versé à la SPL STGA devra tenir compte des impacts de la crise actuelle sur les dépenses (carburants, énergie, prestations) et du démarrage de nouveaux contrats de maintenance pour les équipements mis en œuvre dans le cadre du BHNS (billettique, SAEIV,...)

Le budget intégrera également une participation au SMINA, le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont les projets sont vastes et nécessiteront un net renforcement de la participation de l'agglomération, mais également à Mouvibus au titre du transport des personnes handicapées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

11811812023

Réception par le préfet - 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

Devront également être prévues les participations pour la rémunération du délégataire pour le fonctionnement de la ligne 10 du réseau Möbius (ex réseau Vert) à destination de Brie et Champniers, pour les services communaux (AO2) exerçant des activités de transport, et pour le CCAS de la Commune d'Angoulême.

La section de fonctionnement supportera également la participation aux frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine.

Enfin, la section de fonctionnement supportera également un reversement de VM pour le financement des actions de mobilité portées par le budget principal, comme les actions en matière de politique cyclable, de mobilités douces ou encore l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises.

Une part de reversement de VM pour le financement des opérations de mobilité portées par le Budget principal (PEM Sud Angoumois, Schéma cyclable, itinéraires doux) devra également être intégrée.

En section d'investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATION 2023 DE LA PPI	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2021	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 1 - BHNS	83 916,8 K€	-1 086,2 K€	82 830,6 K€	82 130,6 K€	400,0 K€	300,0 K€		
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,0 K€		2 665,0 K€	981,0 K€	600,0 K€	600,0 K€	484,0 K€	
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 750,0 K€		1 750,0 K€	945,7 K€	804,3 K€			
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,0 K€		10 000,0 K€	310,0 K€	2 810,0 K€	1 300,0 K€	2 065,0 K€	3 515,0 K€
AP 7 - ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIU	7 200,0 K€		7 200,0 K€	0,0 K€	200,0 K€	1 620,0 K€	3 000,0 K€	2 380,0 K€
AP 8 - ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOC	240,0 K€		240,0 K€	0,0 K€	81,0 K€	82,0 K€	77,0 K€	
AP BUDGET TRANSPORTS	106 441,8 K€	-1 086,2 K€	105 355,6 K€	85 037,2 K€	4 895,3 K€	3 902,0 K€	5 626,0 K€	5 895,0 K€

Au titre du BHNS, l'année 2023 prévoit le financement de la fin de la phase 1 du BHNS, avec un crédit de paiement (CP) de 0,4 M€ pour les factures de solde des travaux des stations. Le démarrage de la phase 2 et du projet autour de la station Cathédrale menée par la ville d'Angoulême à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée nécessite un CP de 2 810 K€.

La mise en accessibilité du réseau se poursuit également avec un CP qui sera proposé à hauteur de 600 K€.

Deux nouvelles AP concernant les achats de matériels roulants pour verdir le parc actuel et de vélos pour le service Mobilicycle afin de résorber la liste d'usagers en attente de vélos ont été votés fin 2022, les premiers crédits de paiement sont prévus pour 2023 (soit 281 K€ pour les 2).

La section d'investissement comprendra également des crédits de dotations avec des crédits pour l'extension et la rénovation du parc de vélos ou de batteries, des crédits d'études (AMO Ville haute/Ville basse / billettique / verdissement de la flotte), le changement du SAEIV, les renouvellements de moteurs et de boîtes de vitesse et le maintien ou renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement de la flotte de bus du réseau (un pont à fût, remplacement de deux portiques de lavage, distributeur de caisses, poteaux arrêt, etc...).

A noter que pour équilibrer ce budget en 2023, il sera nécessaire de reprendre une partie des excédents antérieurs, qui avaient été accumulés en vue de la réalisation des travaux.

Il sera toutefois impératif de conserver une provision travaux de 4 M€ correspondant au solde de l'emprunt pour le financement de l'ensemble de l'opération BHNS, emprunt qui a été consolidé en fin d'année 2022.

30124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Ce budget annexe recouvre les compétences collecte et traitement, avec la compétence collecte exercée en direct et la compétence traitement déléguée à Calitom.

Concernant la compétence traitement :

Evolution à la hausse des tonnages de collecte sélective mais avec des tarifs de revente orientés à la baisse : recette qui vient en atténuation de la participation versée par GA à Calitom.

Concernant la compétence collecte : A l'inverse, évolution à la baisse des tonnages d'OMR, d'environ 2% par an, avec en perspective l'interdiction d'enfouissement des biodéchets (2024), mais augmentation des tarifs d'enfouissement sous le triple impact de l'évolution de la TGAP (+8 € HT/tonne en 2022), des tarifs du renouvellement du marché d'enfouissement de Calitom (+9 € HT/tonne en 2021) et d'un rattrapage tarifaire pour la restauration de l'épargne de Calitom (+28,5 € HT/tonne en 2022), mise à mal par la limitation de l'augmentation tarifaire adoptée en 2021 par le conseil syndical.

La participation à Calitom est ainsi attendue en 2023 en très forte progression comme depuis ces dernières années, avec une participation globale qui ne devrait pas dépasser les 6,2 M€ contre 5 M€ en 2022 et 4,1 M€ en 2021 soit +63.5 % depuis 2020.

Les actions mises en œuvre devront tenir compte des spécificités des territoires (milieu urbain) et du maintien d'une qualité de service aux habitants, avec :

- le passage en C0,5 pour les OMR sur les communes volontaires (hors Angoulême et plateau) à partir du 4^{ème} trimestre 2022 , en parallèle de l'implantation de bornes à biodéchets
- les collectes effectuées en mini bennes

L'internalisation de la maintenance des équipements des déchetteries génère des économies et entraîne des transferts de crédits entre prestations externes et achats de matériel.

Pour l'entretien et la gestion du parc de bennes à ordures et véhicules, des prestations internalisées génèrent des économies, gagées en 2022 et en 2023 par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à ce jour aux environs de 20,1 M€, en augmentation de 760 K€ et de 10,5 % par rapport au BP 2022.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par :

- le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est estimé à 18,2 M€, en hausse d'environ 1 M€ par rapport au prévisionnel de 2022 avec la revalorisation des bases de 7,1%.

La période d'harmonisation du taux de TEOM s'est terminée en 2020 avec un taux unique de 10,30%. **Il est proposé de reconduire le taux unique de 10,30% en 2023.**

Le produit de la TEOM a été projeté en hausse de 5,4%, comprenant pour partie l'évolution forfaitaire de 7,1 % des bases du foncier des particuliers (revalorisation loi de finances pour 2023). Les bases de foncier industriel sont elles assises sur la valeur comptable des immobilisations **composables et ne relèvent pas du**

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Une **vigilance particulière** devra continuer à être apportée à la fixation du taux de TEOM, la loi ayant prévu la mise à la charge des collectivités des dégrèvements faisant suite à la constatation de

l'illégalité des délibérations en cas de taux de TEOM excessif. La loi a également redéfini en l'élargissant le périmètre des dépenses pouvant faire l'objet d'un financement par la TEOM.

- de la redevance spéciale estimée globalement à 1,4 M€.

La section de fonctionnement apparait structurellement déficitaire de près d'1,5 M€ pour 2023, en lien direct avec la progression soutenue du coût du traitement des OM facturé par CALITOM. L'équilibre sera réalisé par la reprise du résultat antérieur reporté.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATION 2023 DE LA PPI	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2021	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 03 - COLONNES ENTERREES	3 800,0 K€		3 800,0 K€	3 437,3 K€	362,7 K€			
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	240,0 K€		240,0 K€	10,7 K€	229,3 K€			
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENT	1 206,0 K€		1 206,0 K€	472,7 K€	153,0 K€	580,3 K€		
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	2 650,0 K€		2 650,0 K€	1 709,8 K€	550,0 K€	390,2 K€		
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	1 680,0 K€		1 680,0 K€	258,3 K€	1 000,0 K€	421,7 K€		
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	707,0 K€		707,0 K€	0,0 K€	190,0 K€	517,0 K€		
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	270,0 K€		270,0 K€	0,0 K€	125,0 K€	35,0 K€	75,0 K€	35,0 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3 392,0 K€		3 392,0 K€	19,5 K€	213,7 K€	2 006,0 K€	1 152,8 K€	
AP 17 - EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	1 200,0 K€		1 200,0 K€	0,0 K€	90,0 K€	400,0 K€	710,0 K€	
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026	0,0 K€	3 330,0 K€	3 330,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	1 260,0 K€	870,0 K€	1 200,0 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS	15 145,0 K€	3 330,0 K€	18 475,0 K€	5 908,3 K€	2 913,7 K€	5 610,2 K€	2 807,8 K€	1 235,0 K€

Une seule nouvelle AP est proposée à la création pour 3 300 K€, l'AP 18 qui correspond au programme d'acquisition de véhicules lourds entre 2023 et 2026.

Le montant total des AP en cours passe donc de 15,2 M€ à 18,5 M€

Les crédits de paiement 2023 relevant de la PPI sont de l'ordre 2,9 M€ dont 1 M€ concerne la mise en place des bornes à bio-déchets.

La construction d'un nouvel atelier mécanique sur le site de Frégeneuil libéré par le déménagement à La Couronne d'activités liées aux Déchets ménagers doit s'amorcer dès 2023 avec près de 214 K€ de crédits.

L'extension de la déchetterie de Soyaux prévue pour un total de 1 200 K€ comprend en 2023 une inscription de lancement de 90 K€.

Les acquisitions de véhicules ont intégré la PPI, tant pour les véhicules lourds que pour les véhicules légers, avec des CP de 125 K€ pour les VL et 340 K€ de véhicules lourds en 2023 sur 2 AP.

Enfin, hors PPI, des dotations d'équipement sont proposées à hauteur de 1,8 M€ pour le renouvellement de matériels de collecte, de colonnes à verre, de caissons de déchèteries, l'aménagement de déchèteries, la participation de GrandAngoulême aux travaux et à l'aménagement du lieu partagé, une enveloppe de subventions pour les colonnes ainsi que des crédits pour du câblage informatique ou de l'équipement informatique ou des copieurs.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé par la reprise du résultat antérieur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe ne comprend désormais plus que la gestion des zones d'activité en cours d'aménagement et des terrains et travaux afférents, avec une gestion de stock par zone.

L'activité Gestion immobilière de loueur de bâtiments industriels et commerciaux a été réintégrée cette année au sein du Budget principal.

Ce budget annexe porte les dépenses d'aménagement de zones d'activité en cours d'aménagement et de commercialisation, soit les zones de Bel air, Euratlantic 1, 2 et 3, les Molines Sud, les Rentes, PESA-Les Carrières. A noter que la ZI n°3 (extension) n'en fait plus partie : celle-ci étant considérée comme achevée et les crédits d'entretien figurent désormais au budget principal.

Une enveloppe d'environ 653 K€ est sollicitée en 2023 pour des travaux d'aménagement de la tranche 3 de la zone Euratlantic, 49 K€ concernent les Rentes et 12 K€ le Parc Bel Air.

Il est proposé de créer une nouvelle zone correspondant à l'extension de la ZA de la Loge avec des acquisitions de terrains dès 2023 (79 360 € + une autre parcelle potentielle), études et travaux en 2024 (260 K€ évaluation à remettre à jour) et frais divers (à déterminer).

Les travaux d'aménagement réalisés viennent renchérir le coût des terrains à commercialiser. Un prix d'équilibre est calculé chaque année en fonction des travaux d'aménagement réalisés et du coût d'achat des terrains, rapporté aux superficies à commercialiser. Les ventes de terrain permettent de réduire le déficit généré.

Compte tenu des délais pouvant exister entre les promesses d'achat et la réitération des actes notariés, les recettes de ventes ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire mais sont constatées au compte administratif et viennent réduire ou majorer le déficit en fonction du prix de vente par rapport au coût de revient.

Au 31 décembre 2022, le stock de terrains restant à commercialiser s'élève à environ 8,4 M€.

La réflexion sur la recherche de terrains à vocation artisanale et industrielle sur l'est du territoire de l'agglomération se poursuit.

Il est précisé que les crédits correspondant à l'entretien des ZA complètement commercialisées sont gérés au sein du budget principal.

4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GrandAngoulême assure en régie l'assainissement sur 29 communes du territoire de l'agglomération.

Le budget est géré en M49, financé par la redevance assainissement dont le tarif a été adopté au conseil communautaire du 8 décembre 2022, avec une hausse de 10 %.

S'agissant des recettes, elles s'établissent à 11 257 K€, dont 9 470 K€ au titre des diverses redevances les redevances (assainissement, contrôle de branchement, modernisation des réseaux, autres prestations de services). A ces redevances viennent s'ajouter en recettes des remboursements de frais de divers autres budgets (budget principal au titre des eaux pluviales, eau potable et SPANC).



Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 8 254 K€, en augmentation de 1 169 K€ et de plus de 16 % par rapport au BP 2022, dont 658 K€, soit plus de 56 % proviennent des seules dépenses d'électricité. En effet, le budget assainissement présente un caractère électro intensif, c'est-à-dire que la part des dépenses d'énergie dans l'ensemble des charges de ce budget représente une part très substantielle. L'envolée des prix du marché de l'électricité l'impacte donc lourdement, et ce malgré l'application de l'amortisseur électricité, qui a permis de diminuer de 500 K€ et de 30 % l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Les produits d'entretien des STEP sont également en très forte augmentation, de près de 50 % et de plus de 80 K€.

Enfin l'inscription de sommes pour le traitement et la comptabilisation d'impayés est également nécessaire avec une augmentation de 123 K€ ainsi que de provisions pour créances dont le recouvrement est compromis pour 242 K€.

Au total, exceptionnellement ce budget ne pourra s'équilibrer que par la reprise de l'excédent antérieur reporté.

Si les tarifs de l'électricité devaient rester au niveau actuel sur les années futures, des hausses encore plus substantielles de tarifs devraient être envisagées.

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

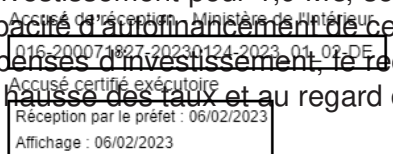
Intitulé	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2021	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 05 - TRAVAUX STEP VINDELLE	2 553,9 K€	2 551,6 K€	2,2 K€			
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	761,0 K€	668,4 K€	92,6 K€			
AP 08 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVRAGES	2 585,8 K€	2 585,7 K€	0,1 K€			
AP 09 - TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	0 K€		- €			
AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	3 297,5 K€	3 296,7 K€	0,9 K€			
AP 11 - TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	0 K€		- €			
AP 12 - TRVX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVRAGES	2 300,0 K€	1 462,3 K€	837,7 K€			
AP 13 - VEHICULES LOURDS 2022	420,0 K€	0,0 K€	420,0 K€			
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,0 K€	0,0 K€	85,0 K€	70,0 K€	95,0 K€	70,0 K€
AP 15 - CREATION 3eme SURPRESSEUR D'AIR - STEP FREGENEUIL	500,0 K€	0,0 K€	400,0 K€	100,0 K€		
AP 16 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT- TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	10 400,0 K€	0,0 K€	2 600,0 K€	2 600,0 K€	2 600,0 K€	2 600,0 K€
TOTAL	23 138,2 K€	10 564,6 K€	4 438,5 K€	2 770,0 K€	2 695,0 K€	2 670,0 K€

Un programme de travaux de canalisations et ouvrages a été déterminé par le schéma directeur assainissement et, après ouverture en fin d'année dernière d'un montant correspondant à la seule année 2023, il est proposé de revaloriser cette AP du montant correspondant au programme de l'ensemble de la période 2023-2026, soit 10 400 K€. Les CP 2023 sont prévus à hauteur de 2 600 K€.

Le paiement des chantiers engagés au titre des AP annuelles antérieures pour les renouvellements de canalisations et ouvrages nécessite un CP de près de 839 K€.

Enfin la création d'un 3^{ème} surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil pour optimiser son rendement nécessite un CP de 400 K€ en 2023.

Au total, la PPI à elle seule mobiliserait 4,4 M€ de CP, auxquels viennent s'ajouter des dotations d'investissement pour 1,9 M€, soit un total de 6,3 M€ de dépenses d'équipement. Au regard de la capacité d'autofinancement de ce budget, il sera nécessaire de réviser à la baisse les prévisions de dépenses d'investissement, le recours à l'investissement n'étant pas souhaitable en cette période de hausse des taux et au regard des difficultés conjoncturelles de ce budget.



Ce budget porte un encours de dette de 20,9 M€ au 31/12/2022, avec une annuité prévisionnelle 2023 de près de 2,5 M€.

L'équilibre de ce budget nécessitera en 2023 l'inscription d'un emprunt dont le montant sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses mais qui ne devra pas dépasser le montant du capital remboursé, soit 1,9 M€.

4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

GrandAngoulême a mis en place depuis 2018 une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, avec une redevance annuelle de 15 € et une fréquence de passage tous les 8 ans. A cette redevance s'ajoutent les contrôles de conception/réalisation, formant ainsi la totalité des recettes de ce budget qui représenteraient environ 337 K€ selon la version actuelle des prévisions.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 357 K€, dont 107 K€ pour les charges à caractère général et 240 K€ pour les charges salariales.

Les principales dépenses sont liées à des reprises de données, une montée en version et à la maintenance du logiciel ANEMONE pour un montant total de 29 K€ (part de la répartition entre les budgets Eau potable, Assainissement et SPANC) et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 11 K€.

Ce budget est à ce jour structurellement déficitaire mais, compte tenu de la revalorisation des tarifs adoptés pour 2023 (délibération 2022.12.187), de manière moins prononcée que les années précédentes. Son équilibre sera rendu possible en 2023 par la reprise des résultats antérieurs, évaluée à 381 K€.

Côté investissement, à noter l'acquisition d'un véhicule électrique prévue en 2023 qui sera financée par le résultat antérieur reporté.

4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/2017, GrandAngoulême exerce la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,12 M€, dont 0,73 M€ pour les charges à caractère général et 0,25 M€ pour les charges salariales.

Sont compris dans les charges à caractère général :

- Les coûts de maintenance (bâtiment, véhicules et autres) évalués à 81 K€
- l'achat d'eau pour 140 K€,
- les études de 88 K€ :
- Suivi Baillarge 5,5 K€
- Etude du réseau piézométrique de nouvelle-aquitaine pour la Touvre 2,5 K€

- 42 K€ sont consacrés à l'étude du PGSSE (Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau / nouvelle direction européenne au 1/01/2021) pour la démarche de préservation de la qualité de l'eau.
- La convention EPTB Charente 2022/2023 : démarche de préservation de la qualité.
- ✓ les adhésions pour 68 K€ (mêmes modalités de tarification qu'en 2021 et 2022) : participation Charente Eaux 60 K€ et 7 K€ pour l'EPTB Charente.
- ✓ l'inauguration de l'Usine du Pontil pour 12,5 K€
- ✓ 80 K€ d'autres dépenses dont 1,5 K€ de suivi piézomètre via internet, 61 K€ de remboursement d'annuités d'emprunts 2021 ex SIAEP BOEME au Syndicat Sud Chte (convention 27/09/17) et 12 K€ pour les annuités emprunts 2020 de la CdC Rouillacais.
- ✓ 239 K€ de remboursement de frais supportés par les budgets principal et assainissement.

Le remboursement des intérêts progresse fortement avec le recours à 3 M€ d'emprunts courant 2022 : 71 K€

Des subventions exceptionnelles pour 46 K€ (2 K€ pour le CAS, 32 K€ pour la reconduction du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature) et 12 K€ correspondant à la délibération 2021.03.064 portant sur l'aide internationale (1 % Loi Oudin-Santini) et à sa révision potentielle.

Le prix de l'eau pour 2023 fixé par la délibération n°2022.12.185 prévoit des augmentations différenciées correspondant aux formules d'indexation des contrats des exploitants :

- 8,96 % (abonnement) et 9 % (consommation) pur SEMEA
- 8,14 % (abonnement) et 8,20% (consommation) pour AGUR,
- 7,57 % (abonnement) et 7,51% (consommation) pour VEOLIA,

Les variations entre les différents délégataires dépendant pour l'essentiel de la mesure des index à des dates anniversaires différentes en fonction des contrats.

La part de surtaxe revenant à GrandAngoulême serait réévaluée elle de 5 %.

La principale dépense d'investissement concernera la poursuite des travaux de l'usine du Pontil avec 1,4 M€ de crédits de paiement prévus dans le cadre de la PPI, avec une inscription en recette de l'agence de l'eau Adour-Garonne d'une subvention de 1,5 M€.

Intitulé	PPI APRES DM3	MODIFICATION 2023 DE LA PPI	NOUVEAU PPI	REALISE AU 31/12/2021	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 050 K€		27 050 K€	23 747,2 K€	1 430,0 K€	847,2 K€	1 025,6 K€
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	968 K€		968 K€	958,3 K€	9,5 K€		
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	200 K€		200 K€	0,0 K€	50,0 K€	150,0 K€	
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734 K€		1 734 K€	300,4 K€	870,0 K€	563,6 K€	
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900 K€		900 K€	0,0 K€	700,0 K€	200,0 K€	
AP BUDGET EAU POTABLE	30 852 K€	0 K€	30 852 K€	25 006 K€	3 059 K€	1 761 K€	1 026 K€

Les autres dépenses d'investissement concernent les AP de canalisations et ouvrages, avec 870 K€ de CP pour l'AP de 2022 et 700 K€ de nouveaux engagements sur le programme 2023. Enfin il reste 9,5 K€ pour solder les travaux de canalisations et ouvrages du programme 2020.

Un montant de 105 K€ de diverses dotations d'investissement, dont 30 K€ pour la réhabilitation d'un WC sur le site des sources de la Touvre, 6 K€ de réhabilitation pour un espace de repos/coworking ou 60 K€ d'aménagement des abords d'ouvrages (clôtures,...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING

Ce budget annexe avait été impacté en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire avec une chute des recettes tarifaires liées à la baisse de la fréquentation qui avaient pu être en partie atténuées par une diminution des charges.

L'année 2021 a vu une bonne dynamique de reprise des locations de plein air, avec des recettes quasi identiques à 2019 à près de 254 K€. En 2022, grâce à une politique combinant une information ciblée et une réorientation du type de prestations offertes, les produits du service ont grandement progressé pour atteindre 361 K€.

La participation du Budget principal est donc prévue en baisse en 2022, aux environs de 36 K€, contre 69 K€ en 2021.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 428,7 K€, dont 228 K€ pour les charges à caractère général (contre 172 K€ budgétés en 2022) et 195 K€ pour les charges salariales (contre 179 K€).

Les prévisions de recettes propres du camping s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 397,4 K€ soit supérieures de 63,4 K€ aux inscriptions de l'année dernière et de 30 K€ du réalisé estimé.

Le versement d'une participation du budget principal à hauteur de 143 K€ maximum serait donc nécessaire, mais les inscriptions restent à affiner et la contribution du Budget principal pourrait ainsi diminuer.

Rappelons qu'en tant que SPIC, ce budget doit tendre à s'auto-équilibrer, les seules exceptions autorisées relevant :

- soit des exigences de service public imposant des contraintes particulières de fonctionnement,
- soit la réalisation d'investissements qui ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

Les dépenses d'équipement comprennent des travaux de mise aux normes ou en conformité ainsi que de raccordement électrique ou de mobilier pour 127 K€, ainsi que des acquisitions d'HLL et leur installation pour 73 K€. Ces investissements sont, pour partie, productifs de revenus. Ils se réaliseront avec la reprise d'une partie des résultats et concourront à l'amélioration de l'offre de service et donc de l'attractivité du site.

4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Ce budget annexe a été impacté en 2020 et en 2021 par les conséquences de la crise sanitaire, les fermetures de salles de spectacle et les jauges réduites avec une chute des recettes tarifaires liées à la baisse de la fréquentation, qui n'ont pu être que très partiellement atténuées par une diminution des charges. En 2022 les produits du service sont inférieures à la prévision du fait d'annulations de manifestations programmées et de jauges encore réduites en début d'année mais une gestion attentive des dépenses vient en atténuer les conséquences.

En 2022, le résultat de cet équipement et de ce budget annexe sera donc déficitaire, à un niveau sensiblement inférieur à celui de 2021.

Pour 2023, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,33 M€, dont 762 K€ pour les charges à caractère général, en progression sous l'impact du renchérissement des dépenses d'énergie et 495 K€ pour les charges salariales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/02/2023

Préfecture de la Mayenne

Le budget est construit sous l'hypothèse d'une reprise des manifestations en 2023, malgré les annulations constatées l'an dernier.

Les prévisions de recettes propres de l'espace Carat s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1 036 K€, soit un niveau supérieur aux réalisations du dernier exercice qui méritera d'être affiné au regard des conditions de démarrage de ce nouvel exercice.

Il convient d'y ajouter la redevance d'occupation du domaine public que doit verser l'opérateur en charge du projet de panneaux photovoltaïques soit 65 K€.

Le versement d'une participation du Budget principal à hauteur de 370 K€ est sollicité, en plus des 56 K€ qui concernent directement le Forum Sport Santé. Toutefois, il est à préciser que le montant total du coût net des amortissements qui composent une dépense obligatoire de ce budget est de 201 K€ auquel il conviendrait d'ajouter le coût des gratuités imposées à cet établissement par différents organismes, dont GrandAngoulême lui-même qui y organise diverses manifestations.

Les dépenses d'investissement sont composées de dotations d'investissement pour des mises aux normes ou des modernisations de différents systèmes, dont des aménagements extérieurs, la GTC (Gestion technique centralisée) et des travaux permettant le maintien du niveau de service, mais les crédits proposés doivent encore être affinés et arbitrés au regard de leur cohérence avec le projet d'agglomération.

Le niveau des dépenses devra également être ajusté au niveau de l'autofinancement dégagé par les amortissements afin de ne pas alourdir le déséquilibre de ce budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

5. Annexe – Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

❖ Avantages en nature en 2022

Nature	Nb d'agents
Logement de fonction	1
Véhicules de fonction	4

Sans changement par rapport à 2021.

❖ Durée du travail

Comme annoncé l'an dernier, une révision du règlement du temps de travail a été votée en juillet 2022 avec 2 objectifs majeurs :

- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale
- prendre en compte la pénibilité et la dangerosité propres à certains métiers et préserver les agents qui y sont exposés

Ce nouveau règlement issu d'une large concertation dans le cadre des instances paritaires et groupes de travail mais aussi en dialogue direct avec les agents communautaires consacre 2 grandes évolutions par rapport à la version précédente :

1/ une plus grande souplesse dans l'organisation du travail et des modalités d'exercice élargies ou précisées :

- **5 scénarios de temps de travail** possibles ;
 - 35 heures sans RTT
 - 36 heures avec 6 jours de RTT
 - 37 heures avec 12 jours de RTT
 - 37h30 avec 15 jours de RTT
 - 39 heures avec 23 jours de RTT

Chaque accord de service détermine le ou les scénarios les mieux adaptés à son fonctionnement et à ses contraintes de service public.

La possibilité de scénarios dérogatoires pour répondre à un besoin spécifique d'organisation est également permise sous certaines conditions.

Pour les scénarios de 35h, 36, et 37h, possibilité après accord hiérarchique d'organiser son **temps de travail sur 4,5 jours ou 4 jours**

Selon les contraintes d'organisation de service, la **journée de solidarité** est soit imposée par la hiérarchie, soit exercée au choix de l'agent à raison de 10 mn par semaine (non fractionnable), avec possibilité de regrouper ces 10mn pour les services organisés en cycles de travail ou 1 jour de RTT/an.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20220124_2023_01_02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

L'option de **monétisation partielle du compte épargne temps** est également ouverte dans les conditions du décret n°878 du 26 août 2004.

2/ la prise en compte des conditions d'exercice particulière de certains métiers communautaires :
GrandAngoulême a décidé de prendre en compte les conditions spécifiques d'exercice de certains métiers pour renforcer sa politique globale de prévention des risques professionnels et déroger à l'obligation réglementaire des 1 607 heures comme outil complémentaire de prévention de l'usure professionnelle.

Sont ainsi retenus au titre des sujétions dérogatoires aux 1 607 heures, le travail **de nuit, du dimanche et les jours fériés, en horaires décalés, avec des modulations importantes du cycle** et le travail **pénible ou dangereux**.

Pour une sujétion rencontrée, les agents bénéficient d'un repos compensateur de 4 jours.
En cas de cumul d'une ou plusieurs autres sujétions, 2 autres jours de repos compensateurs seront accordés.

Pour ces métiers-là, afin de prendre en compte l'usure professionnelle et la préservation de la santé en fin de carrière, les agents âgés de 58 ans et + bénéficient de 2 jours complémentaires, soit au total, 4 à 8 jours de repos annuels complémentaires.

❖ Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

❖ Postes et métiers :

Une démarche d'actualisation de l'ensemble des fiches de poste des agents communautaires a été initiée depuis 2017, pour aboutir à terme à une harmonisation des fiches par type de métier, afin de les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles. L'exploitation du module « Fiche de poste » du SIRH, déployé en 2018 et prévue en 2020 et 2021 pour atteindre cet objectif de lisibilité et de cohérence, n'a pas été enclenchée en raison de la pandémie COVID 19.

Cependant, les intitulés de poste en lien avec la mise en place de la nouvelle organisation des services 2022 (« directeurs », « responsables de service »,...) ont été harmonisés afin d'assurer une cohérence d'ensemble.

❖ Organigramme :

L'organigramme, stabilisé suite à l'audit organisationnel engagé en 2018 et finalisé après prises et restitutions de compétence en 2019, a été repensé en 2021 pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

La nouvelle organisation des services, resserrée autour de trois directions générales, ainsi que la création de deux missions auprès du DGS, a été mise en place au 1^{er} janvier 2022.

❖ Recrutements :

Chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également examiné de sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible.

Enfin, chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie, maternité...) est accordé strictement aux nécessités de service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200074827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le prestataire : 06/02/2023
Affichage : 06/02/2023

❖ Gestion administrative des ressources humaines :

L'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et de planification a été actée en juin 2022, avec un choix de prestataire formalisé en septembre 2022, pour une mise en œuvre en 2023. Il devrait offrir aux services une simplification du suivi des plannings des agents, avec la garantie d'un meilleur respect de la réglementation et un gain de temps grâce à la transmission automatique à la DRH d'éléments de paie liés au temps de travail (astreintes et permanences, heures supplémentaires, ...).

La gestion des CDD de courte durée pour faire face aux besoins de remplacements d'agents momentanément indisponibles (conгés, maladie, accident de travail, formations,...) fait l'objet d'un suivi mensuel. Lorsque le constat sur plusieurs exercices d'un besoin pérenne est fait, la constitution d'une « brigade de remplaçants » composée d'agents titulaires est privilégiée afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter la gestion quotidienne des services.

❖ Conditions de travail

❖ Amélioration des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail des agents est un axe prioritaire de la politique des ressources humaines de GrandAngoulême.

Cette préoccupation constante en direction de l'ensemble des agents se manifeste à plusieurs niveaux, avant tout par les efforts importants en matière de prévention. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics mais aussi plus récemment dans le cadre de la loi du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Dans cette perspective, la **prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les discriminations**, les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral ont été inscrits comme l'un des grands chantiers sur lequel œuvrer :

❖ Face à l'augmentation des violences faites aux agents en prise directe avec les usagers, un **protocole agression** du fait d'un tiers a été élaboré et diffusé en 2013 auprès des services communautaires. Ce dispositif, qui a pour vocation de mieux protéger et soutenir les agents victimes de ces agressions, affirme une volonté de refuser la banalisation des comportements agressifs.

❖ Dans le prolongement de l'accord cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique territoriale, GrandAngoulême dispose en interne d'une **cellule d'analyse RPS** qui, par une méthode d'analyse transparente, permet de prendre en charge des situations de souffrance au travail avérées.

Concrètement, au travers d'entretiens individuels, elle recueille des éléments permettant de caractériser et comprendre la situation faisant difficulté, d'en repérer les conséquences sur la santé de l'agent ayant fait ce signalement, des collectifs de travail et sur le travail lui-même puis d'identifier les causes organisationnelles, techniques et relationnelles. A l'issue de son analyse, la cellule propose des actions d'amélioration organisationnelles, techniques... qui sont soumises à la direction générale et à la hiérarchie concernée pour arbitrage.

En 2022, la cellule d'analyse RPS n'a fait l'objet d'aucune saisine. En revanche, trois services ont été accompagnés par un partenaire extérieur en vue d'un aménagement organisationnel favorisant la **cohésion d'équipe**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023

- ❖ Au 1^{er} mars 2021, un plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré, pour 3 ans, à l'issue d'une démarche participative large en concertation avec les agents communautaires et les organisations syndicales.

Ce plan comporte des mesures sur les 4 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès aux grades et emplois et aux promotions
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir, et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Dans ce cadre, la diffusion d'un questionnaire sur ces 4 thématiques a permis d'identifier les actions prioritaires à engager et notamment la mise en place d'un dispositif de signalement (cf ci-dessous) et la constitution d'un réseau de 15 « référents égalité » représentatif de l'ensemble des directions, intervenue fin 2022, après une formation approfondie de ses membres.

En 2023 – 2024, l'ensemble des agents et des élus communautaires seront sensibilisés sur ces sujets, via le CNFPT d'une part et l'AMF d'autre part.

- ❖ La lutte contre toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement moral ou sexuel, fait désormais partie du règlement intérieur de la collectivité depuis 2019. Le **dispositif de signalement** via le lanceur d'alerte permet de révéler **des faits de harcèlement et des actes de discrimination**. Cet outil qui respecte la confidentialité a fait l'objet d'une évolution en 2021 pour recueillir les actes de violences sexuelles et sexistes conformément aux axes d'intervention retenus dans le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais également les situations de souffrance au travail/RPS et les agressions verbales, physiques et incivilités.

Durant l'année 2022, un signalement a été réceptionné dans le dispositif. Il dénonçait des intimidations et menaces d'un agent envers sa hiérarchie. Il a donné lieu à une enquête administrative et fait l'objet de mesures qui s'imposaient.

- ❖ Dans le cadre de la démarche de prévention des conduites addictives engagée fin 2021, un groupe de travail a été créé en 2022 afin d'élaborer des outils cohérents et adaptés aux besoins des services. 4 sessions de formation en direction de l'encadrement de proximité et des membres du groupe de travail ont été organisées. En 2023, ces sessions se poursuivront à destination des agents communautaires.

- ❖ Engagé dans le développement d'une **politique handicap efficiente** privilégiant le recrutement et l'insertion de travailleurs en situation de handicap ainsi que le maintien dans l'emploi, GrandAngoulême a renouvelé son partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2019/2021. Cette convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022, afin de mener à terme les actions engagées. Un nouveau projet de conventionnement signé avec le FIPHFP interviendra pour la période 2023 -2025.

Grâce au financement du FIPHFP et à l'investissement des services communautaires, le taux d'emploi de travailleurs handicapés en 2022 s'élève à **9,50 %**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2023